
LA VIOLENCE CONJUGALE

STATISTIQUES 2003

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE
FÉVRIER 2005

Le présent document peut être consulté dans le site Internet du ministère de la Sécurité publique à l'adresse suivante :

<http://www.msp.gouv.qc.ca>

Ce document a été préparé par la Direction de la prévention et de la lutte contre la criminalité dont les coordonnées sont :

2525, boulevard Laurier, 4^e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 2L2
Téléphone : (418) 646-6708
Télécopieur : (418) 646-3564
Courriel : infocom@gouv.qc.ca

Analyse et rédaction : Louise Motard

Traitement des données : Véronique Gagné-Nadeau
et conception graphique Tho Thanh Ly
Stéphanie Morin

Révision linguistique : Direction des communications

Coordination : Céline Perron

ISBN 2-550-43883-3
ISSN 1712-8374

Dépot légal - Bibliothèque nationale du Québec, 2005

FAITS SAILLANTS

Le présent rapport présente les crimes commis dans un contexte conjugal qui sont signalés à la police et qui sont jugés fondés après l'enquête policière.

- En 2003, en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire (DUC 2), on dénombrait 16 458 victimes de crimes contre la personne commis par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime. Ces victimes représentent plus d'une victime de crimes contre la personne sur cinq (23 %) et les infractions commises dans un contexte conjugal comptent pour près de 4 % des infractions au *Code criminel*.
- Le nombre par 100 000 habitants de victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal a diminué de 2 % en 2003.
- Cinq régions affichent un taux de victimisation conjugale supérieur à celui de l'ensemble du Québec, soit les régions du Nord-du-Québec, de Montréal, de l'Outaouais, de la Côte-Nord et de Laval.
- Les femmes sont cinq fois plus victimes d'un crime contre la personne commis par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime que les hommes.
- Les personnes de 25 à 29 ans ont le taux de victimisation conjugale le plus élevé. Suivent de près les personnes de 30 à 39 ans et celles de 18 à 24 ans. Le taux a tendance à décroître avec l'augmentation de l'âge.
- Quarante-cinq pour cent (45 %) des victimes ont été agressées par un conjoint, 41 % par un ex-conjoint et 14 % par un ami intime.
- Les principales infractions subies par les victimes ont été des voies de fait simples (55 %), des menaces (17 %), des agressions armées ou ayant causé des lésions corporelles (12 %) et du harcèlement criminel (12 %).
- Quarante-quatre pour cent (44 %) des victimes ont subi des blessures physiques lors de l'événement criminel. Parmi les victimes blessées, 88 % l'ont été légèrement, c'est-à-dire que leurs blessures n'ont pas nécessité de traitement médical, mais seulement des soins mineurs.
- Près de 1 594 autres personnes ont été victimes de violence de la part de l'auteur présumé lors de l'événement de violence conjugale; le quart d'entre elles étant l'enfant de l'auteur présumé.
- Plus de 8 victimes sur dix ont été agressées dans une résidence privée. Trente-neuf pour cent (39 %) d'entre elles occupaient légalement le logement avec l'auteur présumé.
- Quatre-vingt-douze pour cent (92 %) des victimes ont vu leur dossier être classé en 2003, c'est-à-dire que l'enquête criminelle a permis d'identifier l'auteur présumé et de recueillir suffisamment de preuves pour déposer une dénonciation.
- En 2003, le taux de perpétration de violence conjugale a augmenté de 5 % chez les femmes et diminué de 6 % chez les hommes. Ces derniers maintiennent toutefois un taux nettement plus élevé que les femmes de telle sorte qu'ils composent 86 % des auteurs présumés.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
1. LA TENEUR DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LA CRIMINALITÉ	3
1.1 La comptabilisation des infractions criminelles.....	3
1.2 Les deux versions du programme DUC	3
1.3 La version utilisée dans le rapport	4
2. LA VICTIMISATION CONJUGALE.....	5
2.1 Une légère diminution du taux de victimisation conjugale.....	5
2.2 Le taux de victimisation conjugale augmente dans 9 des 17 régions	8
2.3 Une hausse du taux de victimisation conjugale chez les hommes	12
2.4 Peu de variations du taux chez les personnes des différents groupes d'âge	14
3. LE PROFIL DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE.....	17
3.1 Le sexe et l'âge.....	17
3.2 La relation de la victime avec l'auteur présumé	19
3.3 Les infractions criminelles subies	22
3.4 La présence de blessures physiques et leur gravité.....	25
3.5 Les armes utilisées pour causer la mort ou les blessures	27
3.6 Les autres victimes dans les événements de violence conjugale	29
3.7 Le lieu de l'événement criminel.....	32
3.8 Le classement des dossiers.....	33
3.9 Les motifs pour classer les dossiers sans mise en accusation	35
4. LES AUTEURS PRÉSUMÉS DE VIOLENCE CONJUGALE	37
4.1 Le taux de perpétration de violence conjugale.....	37
4.2 Le profil des auteurs présumés	38
5. LES TABLEAUX RÉGIONAUX.....	43
5.1 D'autres tableaux dans le site Internet du Ministère	59
CONCLUSION	61
BIBLIOGRAPHIE.....	63
ANNEXE I - DÉFINITIONS	65
ANNEXE II - TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES.....	67

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

GRAPHIQUES

Graphique 1	Évolution du taux de victimisation conjugale, Québec, 1997 à 2003	5
Graphique 2	Taux de victimisation conjugale selon la région, Québec, 2003	10
Graphique 3	Victimes de violence conjugale selon le groupe d'âge, Québec, 2003	17
Graphique 4	Victimes de violence conjugale selon leur sexe et celui des auteurs présumés, Québec, 2003	19
Graphique 5	Victimes de violence conjugale selon la relation avec l'auteur présumé et le sexe, Québec, 2003	20

TABLEAUX

Tableau 1	Victimes de violence conjugale et taux de victimisation conjugale selon la catégorie d'infractions, Québec, 1997 à 2003	6
Tableau 2	Victimes de violence conjugale et taux de victimisation selon la région, 1997 à 2003	9
Tableau 3	Taux de victimisation conjugale selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 1997 à 2003	13
Tableau 4	Victimes de violence conjugale et taux de victimisation selon le sexe et le groupe d'âge, 2002 et 2003	15
Tableau 5	Victimes de violence conjugale selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2003	18
Tableau 6	Victimes de violence conjugale selon la relation avec l'auteur présumé et le groupe d'âge, Québec, 2003	21
Tableau 7	Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 2003	22
Tableau 8	Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le groupe d'âge, Québec, 2003	23
Tableau 9	Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2003	24
Tableau 10	Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures et victimes blessées selon la catégorie d'infractions et la gravité des blessures, Québec, 2003	26
Tableau 11	Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures ou étant décédées selon l'arme utilisée et le sexe, Québec, 2003	27
Tableau 12	Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures, selon l'arme ayant causé la mort ou les blessures, Québec, 2003	28

Tableau 13	Autres victimes liées aux événements de violence conjugale selon la relation avec l’auteur présumé et le groupe d’âge, Québec, 2003 ...29
Tableau 14	Enfants victimes d’actes de violence par un parent lors d’un événement de violence conjugale selon le groupe d’âge et la catégorie d’infractions, Québec, 200331
Tableau 15	Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier, le sexe et la relation avec l’auteur présumé, Québec, 200334
Tableau 16	Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la catégorie d’infractions, Québec, 200335
Tableau 17	Victimes de violence conjugale ayant un dossier classé sans mise en accusation selon le motif du classement et le sexe, Québec, 200336
Tableau 18	Victimes de violence conjugale ayant un dossier classé sans mise en accusation selon le motif du classement et la relation avec l’auteur présumé, Québec, 200336
Tableau 19	Taux de perpétration de violence conjugale selon le groupe d’âge et le sexe, Québec, 2002 et 200338
Tableau 20	Auteurs présumés de violence conjugale selon le groupe d’âge et le sexe, Québec, 200339
Tableau 21	Auteurs présumés de violence conjugale selon leur sexe et celui des victimes, Québec, 200339
Tableau 22	Auteurs présumés de violence conjugale selon la catégorie d’infractions et le sexe, Québec, 200340
Tableau 23	Auteurs présumés de violence conjugale ayant un dossier classé par ou sans mise en accusation selon le groupe d’âge, Québec, 200341
Tableau 24	Nombre de victimes de violence conjugale et proportion par rapport à l’ensemble des victimes de crimes contre la personne selon le sexe et la région, Québec, 200343
Tableau 25	Victimes de violence conjugale et taux de victimisation selon le sexe et la région, Québec, 1997 à 200344
Tableau 26	Victimes de violence conjugale selon le sexe et la région, Québec, 200346
Tableau 27	Taux de victimisation conjugale selon le groupe d’âge, le sexe et la région, Québec, 200347
Tableau 28	Victimes de violence conjugale selon le groupe d’âge, le sexe et la région, Québec, 200349
Tableau 29	Victimes de violence conjugale selon le sexe, la relation avec l’auteur présumé et la région, Québec, 200351
Tableau 30	Victimes de violence conjugale selon la catégorie d’infractions et la région, Québec, 200353
Tableau 31	Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures selon la gravité des blessures et la région, Québec, 200355
Tableau 32	Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la région, Québec, 200357

TABLEAUX COMPLÉMENTAIRES

Tableau A	Population selon la région, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2003	67
Tableau B	Victimes de violence conjugale selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 1997 à 2003	70
Tableau C	Taux de victimisation conjugale selon la catégorie d'infractions, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2003	71
Tableau D	Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2003	72
Tableau E	Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la catégorie d'infractions, Québec, 2003	73
Tableau F	Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et le motif du classement sans mise en accusation, Québec, 2003	74
Tableau G	Auteurs présumés de violence conjugale selon le sexe et leur groupe d'âge ainsi que le groupe d'âge des victimes, Québec, 2003	75
Tableau H	Auteurs présumés de violence conjugale selon le sexe, la catégorie d'infractions et le sexe des victimes, Québec, 2003	76

INTRODUCTION

Ce rapport présente les statistiques officielles du ministère de la Sécurité publique sur la criminalité commise dans un contexte conjugal en 2003. Cette criminalité consiste dans les crimes contre la personne¹ perpétrés par une conjointe ou un conjoint², une ex-conjointe ou un ex-conjoint et une ou un ami intime³. Les crimes contre la personne dont il est question dans ce rapport sont les homicides, les tentatives de meurtre, les agressions sexuelles, les voies de fait, les enlèvements et les séquestrations, le harcèlement criminel et la profération de menaces⁴. Les autres infractions au *Code criminel*, comme les fraudes ou les méfaits, sont exclues parce que l'information sur les victimes, essentielles pour déterminer la relation de la victime avec l'auteur présumé, n'est pas enregistrée pour ces crimes dans la banque de données dont sont issues les statistiques du rapport.

Par ailleurs, ces statistiques fournissent une image partielle de l'ensemble des crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal. En effet, bien que la violence conjugale soit considérée comme un problème de société depuis les années 1970, les crimes commis dans un contexte conjugal sont, encore aujourd'hui, peu signalés à la police. Selon les estimations de la dernière enquête sur la victimisation criminelle réalisée auprès de la population canadienne, seulement 14 % des personnes ayant déclaré avoir subi un crime dans un contexte conjugal au cours d'une année ont mentionné que leur situation a été portée à la connaissance de la police⁵. Cette proportion est très faible comparativement à celles observées pour d'autres types de crimes tels que les introductions par effraction, les vols de véhicules à moteur ou les vols qualifiés⁶.

Bien que les statistiques de ce rapport ne reflètent qu'une partie de la criminalité commise dans un contexte conjugal, elles offrent cependant l'avantage de porter sur des cas réels, d'être colligées et diffusées annuellement ainsi que d'être disponibles par région. Elles constituent donc un outil indispensable aux intervenantes et intervenants des milieux concernés par cette violence.

Le rapport comprend cinq chapitres. Le premier chapitre explique la teneur des statistiques utilisées dans ce rapport, notamment leur origine et leur mode de comptabilisation. Le deuxième chapitre présente, à l'aide du taux de victimisation conjugale, l'évolution du nombre de victimes de crimes commis dans un contexte conjugal en 2003 et compare la situation entre les sexes, les groupes d'âge et les régions. Les troisième et quatrième chapitres tracent respectivement le profil des victimes et des auteurs présumés de ces crimes. Enfin, le dernier chapitre regroupe, pour des besoins d'information, les tableaux régionaux présentant les principales données sur les aspects abordés dans les chapitres précédents. Deux annexes complètent le rapport : la première porte sur la définition des infractions qui ont été traitées et la seconde présente des tableaux complémentaires. Soulignons que le rapport contient aussi quelques encadrés présentant de l'information complémentaire sur le sujet.

-
1. Le *Code criminel* comprend quatre grandes catégories d'infractions : les infractions contre la personne, les infractions contre la propriété, les infractions relatives à la conduite de véhicules et les autres infractions. Pour plus d'information, veuillez consulter le document *Statistiques 2002 sur la criminalité au Québec* du ministère de la Sécurité publique.
 2. Les conjoints comprennent les conjoints légitimes et les conjoints en union libre.
 3. Inclut aussi une ou un ex-ami intime. Un ami intime est défini comme une personne ayant une relation proche et affectueuse avec la victime. Il est possible que certaines victimes d'une ou d'un ami intime ou d'une ou d'un ex-ami intime ne soient pas des victimes de crimes commis dans un contexte amoureux.
 4. On trouvera une brève définition de ces infractions à l'annexe 1.
 5. Denis Laroche, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada*, p. 187-188.
 6. Sandra Besserer et Catherine Trainor, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, p. 11-12.

L'utilité des enquêtes de victimisation criminelle

Les statistiques officielles sur la criminalité ne permettent pas toujours de mesurer l'étendue véritable de la criminalité, puisque seuls les crimes déclarés aux services policiers ou connus de ceux-ci font l'objet d'un enregistrement. Des enquêtes périodiques sur la victimisation criminelle sont donc menées pour estimer la prévalence et l'incidence réelles de la criminalité. Au Canada, Statistique Canada a effectué des enquêtes sur la victimisation criminelle à trois reprises à l'occasion de l'*Enquête sociale générale* (ESG), soit en 1988, en 1993 et en 1999.

Lors de l'ESG de 1999, Statistique Canada a recueilli, entre autres, des renseignements pour estimer la victimisation criminelle dans un contexte conjugal auprès des femmes et des hommes de 15 ans et plus. Dans l'ESG de 2004, cet organisme a réalisé une nouvelle enquête sur la victimisation criminelle dans un contexte conjugal. Les données plus à jour sur ce type de victimisation, qui seront disponibles vers la fin de 2005, permettront des comparaisons intéressantes avec les résultats obtenus en 1999.

1. LA TENUE DES STATISTIQUES OFFICIELLES SUR LA CRIMINALITÉ

Les statistiques officielles sur la criminalité proviennent des événements criminels signalés aux corps de police ou connus de ceux-ci qui sont enregistrés en vertu du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC)⁷. Elles portent sur les événements fondés, c'est-à-dire ceux pour lesquels l'enquête a démontré qu'un crime a réellement été commis. Un événement criminel se définit comme une situation criminelle qui survient généralement dans le même lieu, qui concerne une même personne ou un même groupe de personnes et qui se produit au cours d'une période donnée. Le même événement criminel peut comprendre plus d'une victime ou plus d'un auteur présumé. De plus, plusieurs infractions peuvent être commises lors du même événement.

1.1 LA COMPTABILISATION DES INFRACTIONS CRIMINELLES

Le décompte des infractions criminelles dans les statistiques officielles varie selon la catégorie d'infractions⁸. Pour les événements au cours desquels sont commis des crimes contre la personne⁹, soit ceux traités dans ce rapport, le nombre d'infractions correspond au nombre de victimes de ces crimes lors de l'événement. Ainsi, si l'on trouve deux victimes dans le même événement, deux infractions sont comptées.

Par ailleurs, si plus d'un crime est commis à l'endroit d'une même victime lors de l'événement, on ne comptabilise que l'infraction la plus grave¹⁰.

Selon cette règle, les infractions contre la personne prévalent sur les autres catégories d'infractions. À l'intérieur de chaque catégorie, les infractions pour lesquelles le *Code criminel* prévoit les plus longues périodes de détention priment sur les autres. L'occurrence des délits moins graves est, par conséquent, sous-estimée.

1.2 LES DEUX VERSIONS DU PROGRAMME DUC

Il existe actuellement deux versions du programme DUC : la version agrégée, en vigueur depuis 1962, et la version révisée, appelée « Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondée sur l'affaire » (programme DUC 2), dont l'implantation s'est amorcée en 1989. Les organisations policières ont la responsabilité légale de colliger les renseignements sur les événements criminels survenus sur leur territoire, en participant, selon leur choix, à l'une ou l'autre de ces versions. Depuis 1989, les corps de police ont progressivement délaissé le programme DUC agrégé pour adhérer au programme DUC 2. Comme depuis 1997 le programme DUC 2 couvre au moins 95 % de la criminalité déclarée au Québec, le ministère de la Sécurité publique autorise l'utilisation des données qui en sont issues pour ses rapports statistiques. En 2003, la Sûreté du Québec, les corps de police municipaux et la police régionale de Kativik qui dessert la population inuite, participaient au programme DUC 2; les autres corps de police autochtones et la Gendarmerie royale du Canada participaient encore à la version agrégée du programme.

7. Ce programme est géré par le Centre canadien de la statistique juridique qui est une division de Statistique Canada.

8. Idem 1.

9. Sauf pour les vols qualifiés ou les crimes d'extorsion, où chaque événement est plutôt considéré comme une seule infraction sans égard au nombre de victimes.

10. Bien que non comptabilisées dans les statistiques officielles, les autres infractions commises lors d'un événement sont tout de même enregistrées dans le programme DUC.

Les programmes DUC agrégé et DUC 2 comportent chacun des particularités. Ainsi, le programme DUC agrégé fournit le nombre d'infractions criminelles fondées, le nombre d'infractions classées¹¹ et le nombre d'auteurs présumés enregistrés au cours d'un mois ou d'une année. Ce programme ne contient pas de renseignements sur les victimes et ne permet donc pas de connaître la relation entre la victime et l'auteur présumé, une information pourtant essentielle pour déterminer si un crime a été commis dans un contexte conjugal ou non. Afin de pallier cette lacune, le ministère de la Sécurité publique, soucieux d'avoir de l'information sur les crimes commis dans un tel contexte, a demandé, dès 1988, aux corps de police de lui fournir quelques renseignements en la matière à l'aide d'un formulaire particulier.

De son côté, le programme DUC 2 donne accès à de l'information plus détaillée et plus précise. D'une part, ce programme est constitué de trois banques interreliées, la première portant sur les événements criminels, la deuxième sur les auteurs présumés et la troisième sur les victimes de crimes contre la personne. D'autre part, chacune de ces banques contient des variables permettant de caractériser les événements, les auteurs présumés et les victimes, telles que l'âge et le sexe des protagonistes concernés, la relation de la victime avec l'auteur présumé, le lieu de l'événement, la présence ou non de blessures physiques chez la victime et leur gravité. Compte tenu de ces aspects, les corps de police qui participent au programme DUC 2 n'ont pas besoin de compléter le formulaire spécifique sur les crimes commis dans un contexte conjugal.

1.3 LA VERSION UTILISÉE DANS LE RAPPORT

Dans ce rapport, nous utilisons exclusivement les données du programme DUC 2 parce qu'elles offrent de plus grandes possibilités d'analyse. La criminalité à l'endroit de la population desservie par un corps de police autochtone autre que Kativik est donc exclue¹² puisque, comme nous l'avons mentionné précédemment, ces corps de police ne participent pas au programme DUC 2. Ce choix a aussi pour effet de limiter l'analyse de l'évolution des crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal, effectuée au deuxième chapitre, à la période de 1997 à 2003 puisque le programme DUC 2 couvre presque complètement la criminalité déclarée aux corps de police du Québec seulement à partir de 1997. Pour les années antérieures à 1997, il n'aurait pas été possible de broser un portrait complet de l'évolution des crimes contre la personne perpétrés dans un contexte conjugal parce que les renseignements obtenus du formulaire sur la violence conjugale sont partiels. En effet, ce formulaire se limite aux crimes pour lesquels l'auteur a été identifié après l'enquête policière (les dossiers classés). De plus, il exclut les crimes commis par les amis intimes. Enfin, les données concernant l'infraction « proférer des menaces » ne peuvent être utilisées en raison d'un problème de qualité. C'est pourquoi nous avons préféré restreindre la période d'analyse et tracer pour celle-ci une image plus complète.

-
11. Une infraction est classée lorsque le corps policier a identifié au moins un auteur présumé et a amassé suffisamment de preuves pour déposer une dénonciation au bureau du procureur général.
 12. Selon les données recueillies par le programme DUC agrégé, les corps de police autochtones ont répertorié 61 victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal en 2003. Malgré leur obligation, plusieurs corps de police autochtones éprouvent de la difficulté à déclarer de façon régulière la criminalité sur leur territoire.

2. LA VICTIMISATION CONJUGALE

En 2003, les statistiques officielles sur la criminalité indiquent que 16 458 personnes de 12 ans et plus¹³ ont été victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal. Ces victimes représentent plus d'une victime de crimes contre la personne sur cinq et les infractions commises dans un contexte conjugal comptent pour près de 4 % des infractions au *Code criminel*.

Le taux de victimisation conjugale¹⁴ permet de comparer la fréquence du nombre de victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal dans la population ou dans un groupe, d'une année à une autre en tenant compte des variations de la population. Il permet aussi de comparer cette fréquence entre différents groupes, pour une année donnée.

Ce chapitre examine le taux de victimisation conjugale connu de la police en 2003, selon le sexe, le groupe d'âge et la région.

2.1 UNE LÉGÈRE DIMINUTION DU TAUX DE VICTIMISATION CONJUGALE

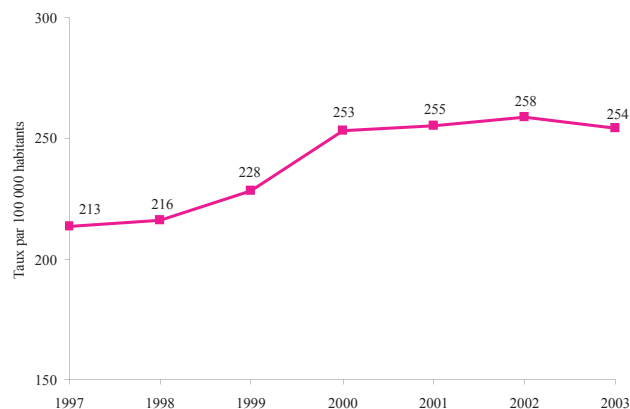
Après avoir augmenté chaque année depuis 1997, quoique assez faiblement en 2001 et en 2002, le taux de victimisation conjugale diminue de 2 % en 2003 pour se retrouver au même niveau qu'en 2000 (graphique 1). En 2003, il s'établit ainsi à 254 victimes par 100 000 habitants de 12 ans et plus¹⁵ comparativement à 258 en 2002¹⁶. En nombres

absolus, ce taux correspond à une diminution de 113 victimes. En 2003, l'évolution du taux de victimisation conjugale est assez semblable à celle observée pour le taux global de criminalité contre la personne, qui a aussi légèrement diminué (moins de 1 %).

Il n'existe pas de modèle explicatif pour comprendre les fluctuations du taux de victimisation conjugale, ni pour évaluer la contribution relative que peuvent avoir différents facteurs sur celui-ci. Elles peuvent découler d'une variation du nombre de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal ou d'une variation dans le signalement de ces crimes à la police. Ces variations peuvent elles-mêmes dépendre de nombreux facteurs démographiques, sociaux ou économiques ainsi que des moyens mis en œuvre pour prévenir et contrer la violence conjugale.

GRAPHIQUE 1

Évolution du taux de victimisation conjugale, Québec, 1997 à 2003



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

13. L'inclusion des victimes et des auteurs présumés de 12 à 17 ans dans les statistiques sur la violence conjugale vise à considérer les relations amoureuses chez les jeunes.
14. Le taux de victimisation conjugale représente le nombre de victimes de crimes contre la personne commis par un conjoint, un ex-conjoint ou un ami intime au cours d'une année donnée, pour chaque tranche de 100 000 habitants. Ce taux se calcule de la façon suivante : le nombre de victimes est divisé par la population représentant un groupe et le résultat est ensuite multiplié par 100 000.
14. La population du Québec en 2003 selon l'âge, le sexe et la région est présentée dans le tableau A de l'annexe 2.
16. Les données de 2002 ont été mises à jour, ce qui explique qu'elles diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport statistique sur la violence conjugale de 2002.

Comme le montrent les données du tableau 1, le taux de victimisation conjugale a diminué pour presque toutes les catégories d'infractions sauf le harcèlement criminel et les agressions armées ou causant des lésions corporelles, qui ont connu des hausses respectivement de 6 % et de 3 %. Le taux a surtout baissé pour les homicides (- 23 %), les tentatives de meurtre (- 26 %) et les agressions sexuelles (-10 %). En nombres absolus, la baisse

correspond à cinq victimes d'homicide de moins qu'en 2002; pour les tentatives de meurtre et les agressions sexuelles, on dénombre respectivement 13 et 35 victimes en moins par rapport à 2002. Malgré une baisse de 227 victimes de voies de fait simples, la variation du taux de victimisation pour ces crimes est relativement faible (- 4 %) en raison du volume important de victimes.

TABEAU 1

Victimes de violence conjugale et taux de victimisation conjugale¹ selon la catégorie d'infractions, Québec, 1997 à 2003

Catégorie d'infractions	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Différence 2003-2002	Variation 2003/2002 (en %)
NOMBRE									
Homicide	18	24	23	21	20	25	20	-5	-20,0
Tentative de meurtre	59	59	59	63	44	61	48	-13	-21,3
Agression sexuelle	266	274	283	295	312	370	335	-35	-9,5
Voies de fait graves (niveau 3)	87	79	62	65	71	55	51	-4	-7,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 241	1 344	1 442	1 616	1 644	1 829	1 896	67	3,7
Voies de fait simples (niveau 1) ²	7 655	7 674	7 910	8 991	9 380	9 263	9 036	-227	-2,5
Enlèvement ou séquestration	176	197	218	217	245	301	297	-4	-1,3
Harcèlement criminel	1 209	1 385	1 507	1 713	1 582	1 826	1 947	121	6,6
Proférer des menaces	2 539	2 440	2 823	3 019	2 971	2 841	2 828	-13	-0,5
Total	13 250	13 476	14 327	16 000	16 269	16 571	16 458	-113	-0,7
TAUX									
Homicide	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	-0,1	-22,9
Tentative de meurtre	1,0	0,9	0,9	1,0	0,7	0,9	0,7	-0,2	-26,3
Agression sexuelle	4,3	4,4	4,5	4,7	4,9	5,8	5,2	-0,6	-10,3
Voies de fait graves (niveau 3)	1,4	1,3	1,0	1,0	1,1	0,9	0,8	-0,1	-6,5
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	20,0	21,5	23,0	25,6	25,8	28,5	29,2	0,7	2,5
Voies de fait simples (niveau 1) ²	123,3	122,9	125,9	142,3	147,3	144,2	139,2	-5,0	-3,5
Enlèvement ou séquestration	2,8	3,2	3,5	3,4	3,8	4,7	4,6	-0,1	-2,1
Harcèlement criminel	19,5	22,2	24,0	27,1	24,8	28,4	30,0	1,6	5,6
Proférer des menaces	40,9	39,1	44,9	47,8	46,6	44,2	43,6	-0,6	-1,4
Total	213,4	215,9	228,1	253,1	255,4	257,9	253,5	-4,4	-1,7

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe 1.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Un nouveau plan d'action gouvernemental quinquennal pour contrer la violence conjugale

Réaffirmant sa volonté d'agir pour contrer la violence conjugale tout en rappelant le caractère inacceptable et criminel de celle-ci, le gouvernement du Québec a rendu public en décembre 2004 son deuxième plan d'action en matière de violence conjugale. Le *plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* s'appuie sur la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer*. Cette politique constitue le moteur de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale.

Dans la continuité du mouvement entrepris depuis plusieurs années et dans la réalisation de leur mandat, tous les ministères et secrétariats représentés au comité interministériel ont travaillé à élaborer ce nouveau plan d'action. Celui-ci comprend 72 engagements dont 42 nouveaux qui permettront de bonifier l'intervention gouvernementale en comblant des lacunes, corrigeant des situations ou répondant à de nouveaux besoins en matière de violence conjugale. Ainsi, pour faire suite aux recommandations formulées à cet égard, des mesures qui accordent la priorité à la sécurité et à la protection des victimes ont été élaborées. Plusieurs mesures touchent aussi la situation des enfants exposés à la violence conjugale, dont le développement chez les intervenantes et intervenants d'habiletés d'intervention auprès d'eux. Le nouveau plan d'action prévoit aussi plusieurs mesures visant à atteindre de façon efficace les clientèles particulières visées par la Politique, dont une série d'actions pour adapter l'intervention aux besoins des milieux autochtones.

Les engagements proposés dans le plan d'action 2004-2009 s'articulent autour des quatre axes d'intervention de la Politique, soit « la prévention, le dépistage, l'adaptation aux réalités particulières et l'intervention sociojudiciaire (intervention psychosociale et intervention judiciaire et correctionnelle) ». Tout comme dans le plan d'action de 1995, des mesures y sont inscrites pour assurer la réussite des actions, les mettre en œuvre et en faire le suivi.

Le *plan d'action gouvernemental 2004-2009 en matière de violence conjugale* peut être consulté dans le site Internet du Secrétariat à la condition féminine à l'adresse suivante :

<http://www.scf.gouv.qc.ca>

2.2 LE TAUX DE VICTIMISATION CONJUGALE AUGMENTE DANS 9 DES 17 RÉGIONS

En 2003, le taux de victimisation conjugale s'est accru dans neuf des dix-sept régions administratives (tableau 2). On observe les plus fortes augmentations dans les régions du Bas-Saint-Laurent (+ 29 %) et du Centre-du-Québec (+ 23 %). Par ailleurs, les taux de victimisation ont connu une augmentation variant de 12 % à 17 % dans cinq régions, soit, par ordre décroissant, celles de Lanaudière, des Laurentides, de l'Estrie, de la Côte-Nord et de Laval. Enfin, dans les régions de Chaudière-Appalaches et du Saguenay-Lac-Saint-Jean, le taux a augmenté respectivement de 8 % et de 4 %.

Parmi les régions qui ont connu une baisse du taux de victimisation conjugale, celles du Nord-du-Québec (- 37 %) et de la Mauricie¹⁷ (- 21 %) ont eu les plus fortes baisses. Il a aussi diminué dans des régions plus peuplées, soit celles de la Capitale-Nationale (-10 %), de Montréal (- 7 %) et de la Montérégie (- 6 %). Les autres régions ayant connu des diminutions sont la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (- 9 %), l'Abitibi-Témiscamingue (-5 %) et l'Outaouais (- 5 %).

En nombres absolus, on compte 706 victimes de plus qu'en 2002 dans les régions où le taux de victimisation conjugale a augmenté et 819 victimes de moins dans celles où il a diminué ce qui, comme nous l'avons vu au point 2.1, correspond à 113 victimes de moins pour l'ensemble du Québec.

17. En 2003, les données de la région de la Mauricie doivent être interprétées avec prudence, car elles excluent celles de la MRC de Shawinigan qui n'étaient pas disponibles au moment de l'extraction des statistiques aux fins du présent rapport. Dans le prochain rapport sur la violence conjugale, les données rafraîchies de 2003 en tiendront compte.

TABLEAU 2Victimes de violence conjugale et taux de victimisation¹ selon la région, 1997 à 2003

Région	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Différence 2003-2002	Variation 2003/2002 (en %)
NOMBRE									
Bas-Saint-Laurent	298	274	305	299	329	298	383	85	28,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	412	409	409	449	393	435	452	17	3,9
Capitale-Nationale	931	779	849	991	1 074	1 032	942	-90	-8,7
Mauricie ²	335	386	369	337	382	372	294	-78	-21,0
Estrie	370	397	340	381	391	429	499	70	16,3
Montréal	5 090	5 449	5 764	6 606	6 442	6 541	6 153	-388	-5,9
Outaouais	767	788	803	967	927	993	961	-32	-3,2
Abitibi-Témiscamingue	258	276	249	272	282	319	301	-18	-5,6
Côte-Nord	259	236	214	285	236	212	245	33	15,6
Nord-du-Québec ³	38	33	121	161	193	201	128	-73	-36,3
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	148	171	178	204	232	236	215	-21	-8,9
Chaudière-Appalaches	372	319	364	348	369	406	440	34	8,4
Laval	559	518	530	640	744	705	840	135	19,1
Lanaudière	572	510	586	647	677	710	808	98	13,8
Laurentides	672	628	669	705	779	766	907	141	18,4
Montréal	1 977	2 121	2 288	2 394	2 431	2 529	2 410	-119	-4,7
Centre-du-Québec	192	182	289	314	388	387	480	93	24,0
Total	13 250	13 476	14 327	16 000	16 269	16 571	16 458	-113	-0,7
TAUX									
Bas-Saint-Laurent	165,7	152,3	169,8	167,0	184,5	166,8	214,5	47,7	28,6
Saguenay–Lac-Saint-Jean	168,0	164,6	164,3	180,9	159,0	177,9	185,6	7,8	4,4
Capitale-Nationale	165,9	138,5	150,4	174,9	188,4	178,6	161,4	-17,2	-9,6
Mauricie ²	145,6	167,6	160,1	146,4	166,5	162,7	128,1	-34,6	-21,3
Estrie	152,3	162,3	138,1	153,4	156,3	169,3	194,5	25,2	14,9
Montréal	325,2	348,9	367,5	418,3	403,9	401,8	375,5	-26,3	-6,6
Outaouais	292,8	297,8	301,3	359,2	338,4	356,2	337,3	-19,0	-5,3
Abitibi-Témiscamingue	188,0	211,2	191,4	210,8	220,6	254,9	241,0	-13,9	-5,4
Côte-Nord	293,4	268,7	245,2	329,5	275,7	253,2	294,5	41,3	16,3
Nord-du-Québec ³	158,6	111,8	409,7	544,9	650,3	664,2	420,7	-243,5	-36,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	162,0	188,6	198,4	230,8	264,6	274,5	249,9	-24,6	-9,0
Chaudière-Appalaches	113,1	96,3	109,2	103,8	109,8	120,1	129,3	9,1	7,6
Laval	194,6	178,1	180,2	214,3	245,6	231,8	271,8	40,0	17,3
Lanaudière	179,1	157,1	178,2	194,5	201,1	209,0	233,1	24,2	11,5
Laurentides	180,7	165,6	173,3	179,0	193,8	188,5	217,6	29,1	15,4
Montréal	181,9	193,3	206,7	214,5	215,8	223,9	210,2	-13,7	-6,1
Centre-du-Québec	102,8	96,7	152,5	164,9	203,2	201,2	247,9	46,7	23,2
Total	213,4	215,9	228,1	253,1	255,4	257,9	253,5	-4,4	-1,7

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

3. Au Nord-du-Québec, le corps de police de l'Administration régionale de Kativik a commencé à participer au Programme de déclaration de la criminalité fondé sur l'affaire en 1999.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

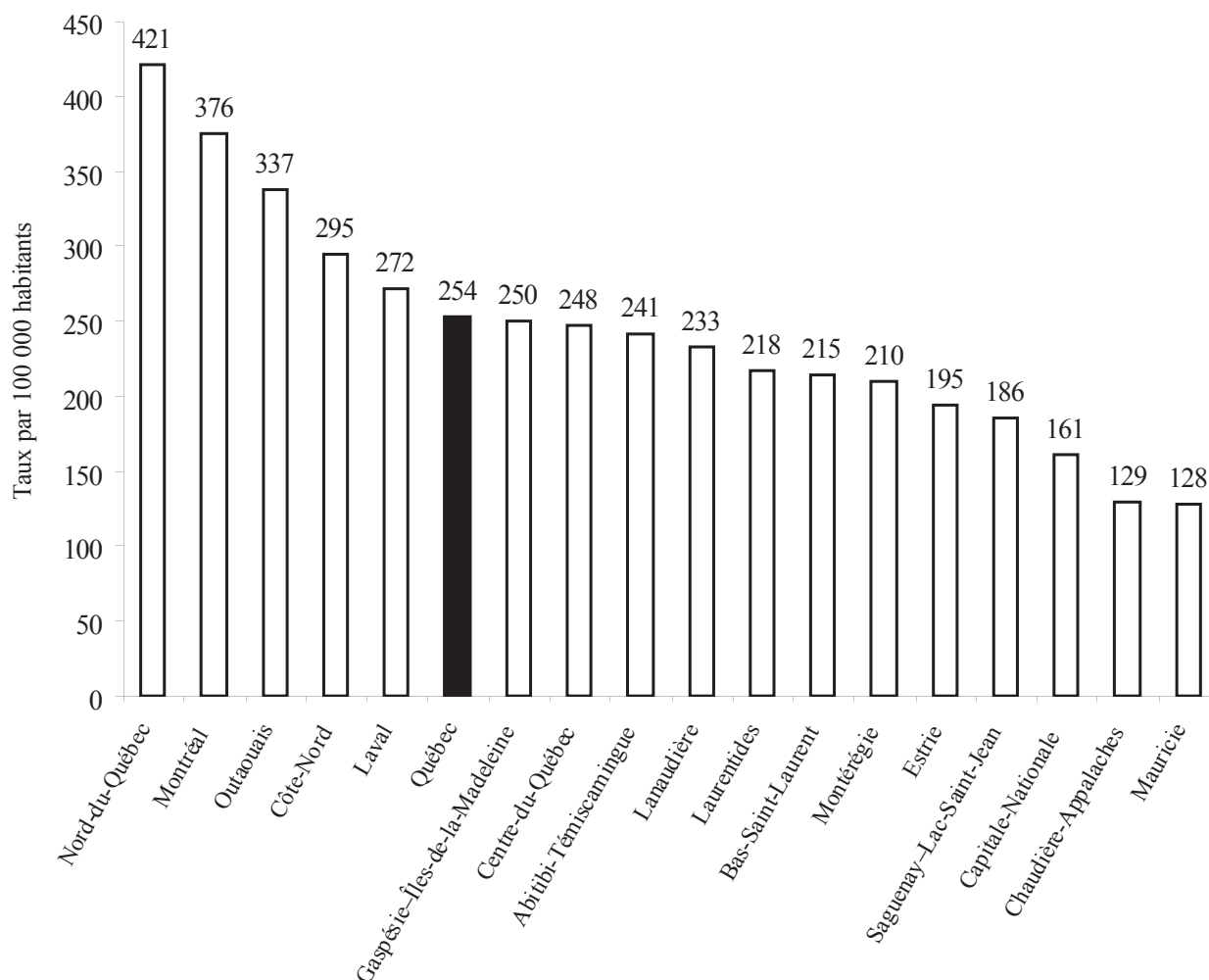
Cinq régions avec un taux de victimisation conjugale supérieur à celui du Québec

En 2003, cinq régions affichent un taux de victimisation supérieur à celui de l'ensemble du Québec, soit celles du Nord-du-Québec (421 par 100 000 habitants), de Montréal (376), de l'Outaouais (337), de la Côte-Nord (295) et de Laval (272) (graphique 2). Parmi les régions ayant un taux inférieur au taux de la province, celle de Chaudière-Appalaches se démarque avec un taux de 128 victimes par 100 000 habitants.

Plusieurs facteurs peuvent contribuer à la disparité des taux de victimisation conjugale entre les régions comme des différences, dans la répartition démographique, sociale et économique de la population, dans les attitudes de la population concernant les crimes commis dans un contexte conjugal, dans les actions régionales mises en place pour lutter contre ces crimes et pour venir en aide aux victimes ainsi que dans la formation sur la violence conjugale donnée aux divers intervenants régionaux et leur pratique subséquente sur les plans de la prévention et de l'intervention.

GRAPHIQUE 2

Taux de victimisation conjugale selon la région, Québec, 2003



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Une comparaison entre la victimisation conjugale et la victimisation générale dans les régions

Lorsqu'on compare pour chaque région la variation du taux de victimisation conjugale avec celle du taux de victimisation générale¹⁸, c'est-à-dire de l'ensemble des crimes contre la personne, qu'ils soient commis dans un contexte conjugal ou non, on observe de façon générale que :

- dans les régions où la victimisation conjugale augmente, la victimisation générale augmente aussi, mais de façon moins accentuée, sauf dans les régions du Saguenay–Lac-Saint-Jean et de Chaudière-Appalaches. La différence entre la victimisation conjugale et la victimisation générale est particulièrement importante dans les régions du Bas-Saint-Laurent, de la Côte-Nord, des Laurentides et du Centre-du-Québec.
- dans les régions où la victimisation conjugale diminue, la victimisation générale baisse aussi, sauf dans la région de la Capitale-Nationale, où elle est stable, ainsi que dans celles de l'Abitibi-Témiscamingue et de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, où elle augmente. Dans les régions où l'on observe des baisses pour la victimisation conjugale et générale, celles-ci sont assez semblables.

Comparaison de la variation 2003/2002 du taux de victimisation conjugale¹ et du taux de victimisation générale¹, Québec

Région	Variation du taux 2003/2002 (en %)	
	Victimisation conjugale	Victimisation générale
Bas-Saint-Laurent	28,6	9,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	4,4	5,9
Capitale-Nationale	-9,6	0,1
Mauricie ²	-21,3	-15,6
Estrie	14,9	8,0
Montréal	-6,6	-3,4
Outaouais	-5,3	-7,3
Abitibi-Témiscamingue	-5,4	10,4
Côte-Nord	16,3	6,8
Nord-du-Québec	-36,7	-34,6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	-9,0	6,2
Chaudière-Appalaches	7,6	14,7
Laval	17,3	11,4
Lanaudière	11,5	9,0
Laurentides	15,4	6,5
Montérégie	-6,1	-1,5
Centre-du-Québec	23,2	8,5
Total	-1,7	0,2

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

18. Ministère de la Sécurité publique, *Statistiques 2003 sur la criminalité au Québec*, Tableau 2.2.

2.3 UNE HAUSSE DU TAUX DE VICTIMISATION CONJUGALE CHEZ LES HOMMES

Après deux années de relative stabilité dans la population masculine, le taux de victimisation conjugale augmente de 5 % chez les hommes en 2003 pour atteindre 82 victimes par 100 000 hommes (tableau 3). En nombres absolus, cette hausse équivaut à 157 victimes masculines supplémentaires (voir tableau B de l'annexe 2). Alors qu'il augmente chez les hommes, le taux de victimisation diminue chez les femmes pour la première fois depuis 1997. La diminution est toutefois assez faible (- 3 %), passant de 431 victimes à 418 victimes par 100 000 femmes, ce qui correspond à 270 victimes féminines de moins qu'en 2002.

Il est possible que la hausse de la victimisation conjugale chez les hommes soit en partie attribuable à une hausse du nombre de « plaintes croisées », c'est-à-dire du nombre de cas où les deux protagonistes du couple portent plainte l'un contre l'autre, chacun d'eux étant à la fois victime et auteur présumé. Plusieurs intervenants en violence

conjugale ont en effet observé une augmentation de ces situations depuis quelques années. Une analyse plus approfondie des événements criminels impliquant de la violence entre conjoints, ex-conjoints et amis intimes s'avère toutefois nécessaire pour confirmer cette hypothèse.

Le taux de victimisation conjugale demeure nettement plus élevé dans la population féminine

Malgré les variations opposées des taux de victimisation conjugale dans la population féminine et masculine, les femmes sont en 2003, comme au cours des années précédentes, plus souvent victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal. Comme en témoignent les données du tableau C de l'annexe 2, le taux de victimisation conjugale est d'ailleurs plus élevé chez les femmes que chez les hommes indifféremment de la catégorie d'infractions ou du groupe d'âge, même si, dans ce dernier cas, l'écart diminue avec l'avancement en âge. Néanmoins, on observe que la différence entre les sexes tend à décroître depuis quelques années : alors que le taux des femmes était près de sept fois plus élevé que celui des hommes en 1998, il est cinq fois plus élevé en 2003.

Quatre femmes victimes de crimes contre la personne sur dix sont agressées dans un contexte conjugal

En 2003, 22 % des victimes de crimes contre la personne ont été agressées dans un contexte conjugal. Cette proportion est nettement plus élevée pour les femmes (38 %) que pour les hommes (7 %). Comme le montre le tableau suivant, les victimes de violence conjugale, surtout les victimes féminines, représentent une proportion plus importante des victimes de crimes contre la personne quelle que soit la catégorie d'infractions sauf l'agression sexuelle.

Proportion des victimes de violence conjugale sur l'ensemble des victimes de crimes contre la personne, par catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Femmes	Hommes	Total
Meurtre et tentative de meurtre	46,5	5,1	16,7
Agression sexuelle	7,4	1,3	6,4
Voies de fait	50,9	8,4	27,6
Enlèvement ou séquestration	42,5	2,5	25,2
Harcèlement criminel	54,5	23,2	46,0
Proférer des menaces	34,4	5,7	18,4
Total	37,8	6,9	22,0

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 3Taux de victimisation conjugale¹ selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 1997 à 2003

Catégorie d'infractions	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Variation	
								Différence 2003-2002	2003/2002 (en %)
FEMMES									
Homicide	0,4	0,7	0,6	0,4	0,4	0,6	0,5	-0,2	-24,6
Tentative de meurtre	1,5	1,2	1,4	1,4	1,1	1,4	1,1	-0,3	-16,4
Agression sexuelle	7,9	8,3	8,3	9,0	9,4	10,7	9,8	-0,9	-8,4
Voies de fait graves (niveau 3)	2,3	2,0	1,6	1,6	1,8	1,5	1,4	-0,1	-3,1
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	31,8	33,6	35,4	37,8	37,0	42,1	42,2	0,2	0,2
Voies de fait simples (niveau 1) ²	214,7	214,3	217,4	240,8	249,1	245,5	233,2	-12,3	-5,0
Enlèvement ou séquestration	5,4	5,9	6,5	6,5	7,2	8,9	8,6	-0,3	-3,8
Harcèlement criminel	33,4	38,9	41,5	45,8	42,5	47,8	50,8	3,0	6,2
Proférer des menaces	67,8	65,1	75,0	77,4	75,8	72,2	70,7	-1,5	-2,1
Total	365,2	369,9	387,7	420,7	424,4	430,7	418,2	-12,5	-2,9
HOMMES									
Homicide	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,0	-21,3
Tentative de meurtre	0,4	0,7	0,4	0,6	0,2	0,5	0,3	-0,2	-41,0
Agression sexuelle	0,5	0,3	0,6	0,2	0,3	0,7	0,4	-0,3	-42,8
Voies de fait graves (niveau 3)	0,4	0,5	0,4	0,5	0,4	0,2	0,2	0,0	-10,0
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	7,7	9,0	10,1	12,9	14,2	14,3	15,6	1,4	9,1
Voies de fait simples (niveau 1) ²	28,2	28,0	31,0	39,9	41,6	38,7	41,4	2,7	7,0
Enlèvement ou séquestration	0,1	0,3	0,3	0,2	0,4	0,3	0,4	0,1	39,9
Harcèlement criminel	5,0	4,9	5,8	7,7	6,5	8,3	8,4	0,1	1,3
Proférer des menaces	12,9	12,1	13,8	17,0	16,4	15,1	15,4	0,3	2,0
Total	55,5	55,8	62,4	79,2	80,0	78,2	82,2	4,1	5,1

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

2.4 PEU DE VARIATIONS DU TAUX CHEZ LES PERSONNES DES DIFFÉRENTS GROUPES D'ÂGE

En 2003, le taux de victimisation de violence conjugale a peu varié quel que soit le groupe d'âge de la population (tableau 4). On observe de faibles baisses chez les personnes de 12 à 39 ans et de 70 ans et plus, baisses qui varient de moins de 1 % à 4 %. Les personnes de 40 à 69 ans ont pour leur part vu leur taux augmenter d'environ 2 %. En nombres absolus, le nombre de victimes a diminué de 290 chez les personnes de 30 à 39 ans alors qu'il a augmenté de 116 chez celles de 40 à 49 ans.

Comme on peut s'y attendre, ces variations diffèrent selon le sexe. Alors que le taux de victimisation conjugale diminue pour les femmes de tous les groupes d'âge, sauf celles de 50 à 69 ans (+ 2 %),

il augmente chez les hommes de presque tous les groupes d'âge, sauf ceux de 18 à 29 ans. La hausse est particulièrement notable chez les hommes de 70 ans et plus (+ 31 %) et chez ceux de 40 à 49 ans (+ 21 %). En nombres absolus, la hausse est toutefois relativement faible pour les premiers, soit huit victimes supplémentaires, alors qu'elle correspond à 126 victimes supplémentaires pour les seconds.

Les personnes de 25 à 29 ans ont le taux de victimisation conjugale le plus élevé

En dépit de la baisse de leur taux de victimisation conjugale, les personnes de 25 à 29 ans ont, en 2003, le taux le plus élevé, soit 500 par 100 000 personnes de ce groupe d'âge. Suivent les 30 à 39 ans (491), les 18 à 24 ans (466), les 40 à 49 ans (270), les 12 à 17 ans (108), les 50 à 59 ans (102), les 60 à 69 ans (39) et enfin, les 70 ans et plus (14).

État des connaissances, outils d'intervention et sites d'intérêt sur la violence dans les relations amoureuses chez les jeunes présentés dans un nouveau site Internet

Lors des journées de formation en prévention de la criminalité organisées par le ministère de la Sécurité publique en novembre 2004, l'Institut national de santé publique a procédé au lancement du site Internet du Centre québécois de ressources en promotion de la sécurité et en prévention de la criminalité (CRPSP). Le site du CRPSP se veut un outil pour soutenir la stratégie locale d'amélioration de la sécurité préconisée dans le programme *Sécurité dans les milieux de vie - Guide à l'intention des municipalités*, programme sous la responsabilité du Ministère de la Sécurité publique et de l'Institut national de santé publique du Québec.

La violence dans les relations amoureuses chez les jeunes est un des thèmes développés dans le site Internet du CRPSP. On y trouve un état des connaissances sur les principales questions relatives à ce problème notamment sur les conséquences de cette violence sur les victimes et les agresseurs et sur l'ampleur du problème tant au Québec qu'ailleurs dans le monde. Le site présente aussi les stratégies connues pour promouvoir des relations harmonieuses ou prévenir le problème ainsi que des exemples d'intervention. Enfin, il suggère des outils d'évaluation de programmes de prévention de la criminalité et des sites Internet d'intérêt sur le sujet. Le site du CRPSP peut être consulté à l'adresse suivante :

www.crpssp.qc.ca

TABLEAU 4Victimes de violence conjugale et taux de victimisation¹ selon le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2002 et 2003

Groupe d'âge	Nombre			Taux			
	2002	2003	Différence 2003-2002	2002	2003	Différence 2003-2002	Variation 2003/2002 (en %)
FEMMES							
12-17	539	537	-2	201,7	197,4	-4,3	-2,1
18-24	2 950	2 933	-17	857,1	856,4	-0,8	-0,1
25-29	2 143	2 196	53	902,3	898,5	-3,8	-0,4
30-39	4 698	4 368	-330	873,8	836,5	-37,2	-4,3
40-49	2 762	2 752	-10	438,3	432,2	-6,1	-1,4
50-59	766	803	37	151,8	155,0	3,2	2,1
60-69	176	184	8	52,9	53,9	1,0	1,9
70 et plus	76	67	-9	18,0	15,5	-2,5	-13,9
Total	14 110	13 840	-270	430,7	418,2	-12,5	-2,9
HOMMES							
12-17	57	66	9	20,3	23,2	2,8	14,3
18-24	356	347	-9	98,0	96,0	-1,9	-2,0
25-29	341	311	-30	136,5	120,8	-15,7	-11,5
30-39	827	867	40	147,9	159,2	11,4	7,6
40-49	563	689	126	89,5	108,0	18,6	20,7
50-59	227	236	9	46,2	46,9	0,6	1,5
60-69	67	71	4	22,0	22,6	0,6	2,7
70 et plus	23	31	8	8,5	11,1	2,6	30,8
Total	2 461	2 618	157	78,2	82,2	4,1	5,1
TOTAL							
12-17	596	603	7	108,8	108,2	-0,6	-0,6
18-24	3 306	3 280	-26	467,2	466,0	-1,2	-0,3
25-29	2 484	2 507	23	509,7	499,6	-10,1	-2,0
30-39	5 525	5 235	-290	503,7	490,8	-12,9	-2,6
40-49	3 325	3 441	116	264,0	270,0	6,0	2,3
50-59	993	1 039	46	99,8	101,7	1,9	1,9
60-69	243	255	12	38,1	38,9	0,8	2,1
70 et plus	99	98	-1	14,3	13,8	-0,5	-3,5
Total	16 571	16 458	-113	257,9	253,5	-4,4	-1,7

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3. LE PROFIL DES VICTIMES DE VIOLENCE CONJUGALE

Maintenant que nous situons mieux l'évolution de la victimisation conjugale connue de la police ainsi que les régions et les groupes ayant les taux les plus élevés, voyons quel est le profil des victimes de ce type de violence. Une meilleure connaissance des victimes peut aider à mieux cibler les services et les interventions auprès d'elles. Ce chapitre présente donc, pour l'année 2003, les caractéristiques des victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal telles qu'elles ont été enregistrées par les corps policiers au programme DUC 2.

3.1 LE SEXE ET L'ÂGE

Les femmes représentent 84 % des victimes

Comme l'ont laissé entrevoir les données du chapitre précédent, les femmes représentent la majorité (84 %) des victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal en 2003, soit 13 840 sur 16 458. Cette proportion tend à diminuer quelque peu depuis quelques années. En 1997, elle se situait à 87 %.

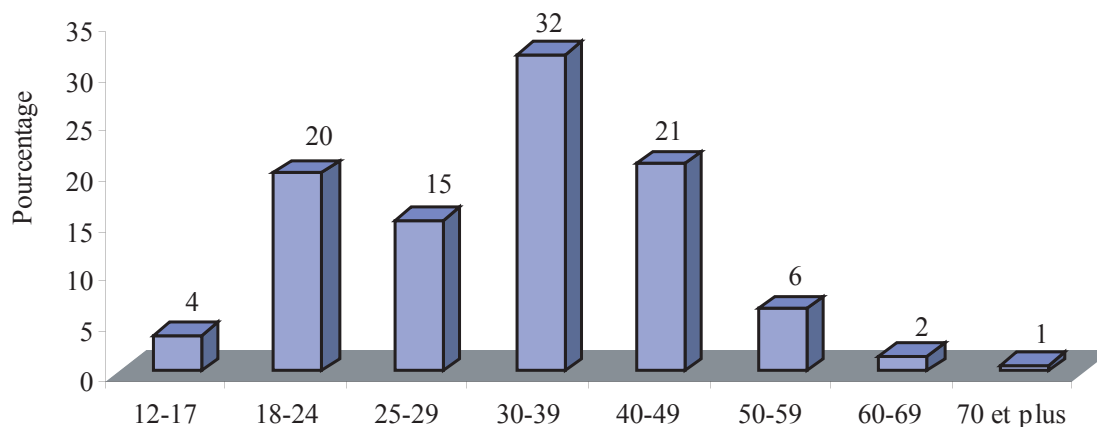
Trois victimes sur dix sont âgées de 30 à 39 ans

Bien qu'avec 2 507 victimes, les personnes de 25 à 29 ans aient le taux de victimisation conjugale le plus élevé par rapport aux personnes des autres groupes d'âge (voir 2.4), les victimes de ce groupe d'âge ne représentent que 15 % de toutes les victimes. En fait, la répartition des victimes selon le groupe d'âge montre qu'elles sont surtout âgées de 30 à 39 ans (32 %), de 40 à 49 ans (21 %) et de 18 à 24 ans (20 %) (graphique 3). Suivent ensuite par ordre d'importance les 25 à 29 ans (15 %), les 50 à 59 ans (6 %), les 12 à 17 ans (4 %), les 60 à 69 ans (2 %) et les 70 ans et plus (1 %).

On trouve sensiblement la même proportion de victimes des deux sexes parmi les 30 à 39 ans (tableau 5). Toutefois, on constate que les femmes sont en proportion plus nombreuses à être âgées de 29 ans et moins, soit au total, 41 % comparativement à 28 % pour les hommes. En contrepartie, ceux-ci sont en proportion plus nombreux à être âgés de 40 ans et plus (au total, 39 % comparativement à 28 %).

GRAPHIQUE 3

Victimes de violence conjugale selon le groupe d'âge, Québec, 2003
(en %)



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Lorsqu'on considère à la fois le sexe et l'âge, on constate que les femmes de 30 à 39 ans composent le plus grand groupe de victimes (4 368). Elles sont suivies par les femmes de 18 à 24 ans (2 933),

celles de 40 à 49 ans (2 752) et celles de 25 à 29 ans (2 196). Au total, les femmes de 18 à 49 ans comptent pour 74 % de toutes les victimes.

TABLEAU 5

Victimes de violence conjugale selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2003

Groupe d'âge	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
12-17	537	66	603	3,9	2,5	3,7
18-24	2 933	347	3 280	21,2	13,3	19,9
25-29	2 196	311	2 507	15,9	11,9	15,2
30-39	4 368	867	5 235	31,6	33,1	31,8
40-49	2 752	689	3 441	19,9	26,3	20,9
50-59	803	236	1 039	5,8	9,0	6,3
60-69	184	71	255	1,3	2,7	1,5
70 et plus	67	31	98	0,5	1,2	0,6
Total	13 840	2 618	16 458	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Des victimes de violence conjugale un peu plus âgées en 2003 qu'en 1997

La part relative des 40 à 69 ans parmi les victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal est plus élevée en 2003 qu'en 1997 (29 % comparativement à 24 %) en raison à la fois de leur taux de victimisation conjugale et de leur proportion dans la population plus élevés en 2003. À l'inverse, la proportion des 30 à 39 ans parmi les victimes de violence conjugale est plus faible en 2003 qu'en 1997 (32 % comparativement à 36 %). Entre ces deux années, leur taux de victimisation conjugale a moins augmenté que ceux des personnes de 40 à 69 ans et leur proportion dans la population a diminué. On note aussi que la proportion des 12 à 17 ans parmi les victimes de violence conjugale est à peine plus élevée en 2003 qu'en 1997 malgré que le taux de victimisation conjugale des 12 à 17 ans ait augmenté pendant la période. Cette situation s'explique par une diminution de la part relative des 12 à 17 ans dans la population. Enfin, soulignons que le pourcentage des 18 à 29 ans parmi les victimes de violence conjugale a un peu diminué, situation qui provient à la fois d'une hausse du taux de victimisation nettement moins prononcée que pour les autres groupes d'âge et d'une légère baisse de leur part relative dans la population totale.

Comme on le voit, la répartition démographique de la population a un effet sur la répartition des victimes selon le groupe d'âge, effet qui peut varier avec la victimisation conjugale. Le vieillissement de la population, qui s'accroîtra au cours des prochaines années, pourrait entraîner un vieillissement des victimes de violence conjugale surtout si la victimisation conjugale des personnes de 40 ans et plus augmente plus ou encore, diminue moins que celle des personnes plus jeunes.

Victimes de violence conjugale (en %), taux de victimisation¹ et population totale (en %) selon le groupe d'âge, Québec, 1997 et 2003

Groupe d'âge	Victimes de violence conjugale		Taux de victimisation conjugale			Population totale	
	1997	2003	1997	2003	Variation 2003/1997 (en %)	1997	2003
12-17	3,2	3,7	74,3	108,2	45,6	9,3	8,6
18-24	20,3	19,9	394,0	466,0	18,3	11,0	10,8
25-29	16,5	15,2	444,9	499,6	12,3	7,9	7,7
30-39	35,9	31,8	375,8	490,8	30,6	20,4	16,4
40-49	17,3	20,9	196,6	270,0	37,3	18,8	19,6
50-59	4,9	6,3	78,7	101,7	36,8	13,4	15,7
60-69	1,3	1,5	28,7	38,9	35,5	9,7	10,1
70 et plus	0,6	0,6	14,0	13,8	-1,4	9,6	11,0
Total	100	100	213,4	253,5	18,8	100	100

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

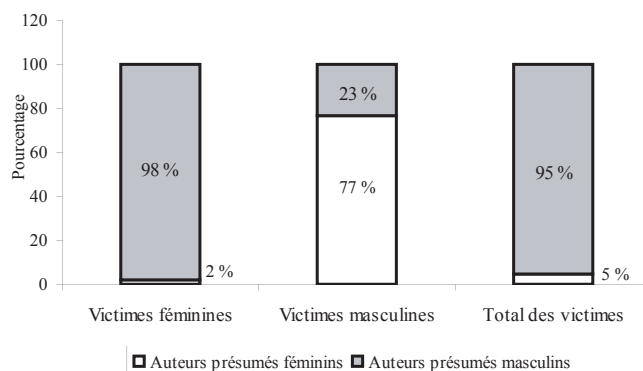
3.2 LA RELATION DE LA VICTIME AVEC L'AUTEUR PRÉSUMÉ

La presque totalité des victimes sont agressées par des personnes du sexe opposé

La presque totalité (95 %) des victimes de violence conjugale sont agressées par des personnes du sexe opposé¹⁹ (graphique 4). Toutefois, cette proportion est plus importante pour les victimes féminines (98 %) que pour les victimes masculines (77 %). À noter que tant chez les femmes que chez les hommes, plus de la moitié des victimes agressées par une personne du même sexe sont âgées de 30 à 49 ans et un peu plus du quart, de 18 à 24 ans.

GRAPHIQUE 4

Victimes de violence conjugale selon leur sexe et celui des auteurs présumés, Québec, 2003 (en %)



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

19. C'est pourquoi, dans ce rapport, nous utilisons le masculin pour désigner l'auteur présumé des victimes féminines et le féminin, pour désigner l'auteur présumé des victimes masculines.

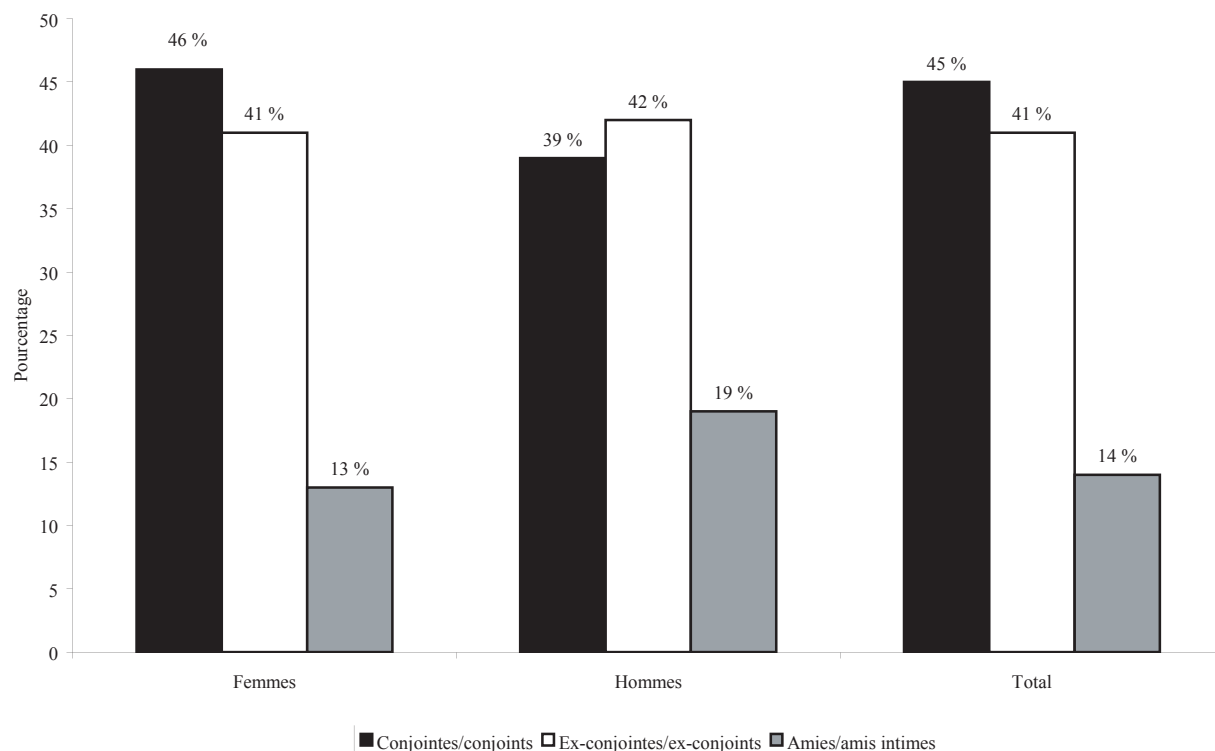
Les victimes agressées surtout par un conjoint et par un ex-conjoint

Quarante-cinq pour cent (45 %) des victimes de violence conjugale connues de la police ont été agressées par un conjoint, 41 % par un ex-conjoint et 14 % par un ami intime (graphique 5). Les femmes sont un peu plus agressées par un conjoint, soit 46 % comparativement à 39 % pour les hommes qui, de leur côté, le sont un peu plus par

une amie intime (19 % comparativement à 13 %). La proportion d'hommes et de femmes agressés par un ex-conjoint est sensiblement la même alors que, au cours des années précédentes, elle était plus importante chez les hommes victimes. En effet, depuis 1997, on observe une augmentation quasi annuelle de la proportion des hommes agressés par une conjointe comparativement à celle des hommes agressés par une ex-conjointe.

GRAPHIQUE 5

Victimes de violence conjugale selon la relation avec l'auteur présumé et le sexe, Québec, 2003 (en %)



Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La proportion des victimes agressées par un conjoint augmente avec l'âge

La répartition des victimes de chaque groupe d'âge selon la relation avec l'auteur présumé montre d'abord que plus l'âge des victimes s'élève, plus l'auteur présumé est un conjoint. Ainsi, alors que 40 % des 18 à 24 ans ont un conjoint comme auteur présumé, la proportion augmente graduellement

avec l'âge pour atteindre 59 % chez les victimes de 70 ans et plus (tableau 6). Par ailleurs, on constate que les victimes de 18 à 49 ans sont en proportion plus nombreuses que celles des autres groupes d'âge à avoir un ex-conjoint comme auteur présumé, les proportions variant autour de 40 %. Enfin, comme on peut s'y attendre, les 12 à 17 ans affichent la plus forte proportion de victimes dont l'auteur présumé est un ami intime, celle-ci atteignant 55 %.

TABLEAU 6

Victimes de violence conjugale selon la relation avec l'auteur présumé et le groupe d'âge, Québec, 2003

Groupe d'âge	Nombre				Pourcentage			
	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/amis intimes	Total	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/amis intimes	Total
12-17	96	175	332	603	15,9	29,0	55,1	100
18-24	1 295	1 339	646	3 280	39,5	40,8	19,7	100
25-29	1 099	1 121	287	2 507	43,8	44,7	11,4	100
30-39	2 474	2 243	518	5 235	47,3	42,8	9,9	100
40-49	1 678	1 361	402	3 441	48,8	39,6	11,7	100
50-59	522	364	153	1 039	50,2	35,0	14,7	100
60-69	147	77	31	255	57,6	30,2	12,2	100
70 et plus	58	26	14	98	59,2	26,5	14,3	100
Total	7 369	6 706	2 383	16 458	44,8	40,7	14,5	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3.3 LES INFRACTIONS CRIMINELLES SUBIES

Près de 6 victimes sur 10 ont subi des voies de fait simples

Comme le montrent les données du tableau 7, 55 % des victimes de violence conjugale ont subi des voies de fait simples, 17 % ont été victimes de menaces, 12 %, de harcèlement criminel et 12 %, d'une agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2). Par ailleurs, 2 % des victimes ont été agressées sexuellement et la même proportion a été enlevée ou séquestrée. Enfin, moins de 1 % des victimes ont subi un homicide (20), une tentative de meurtre (48) ou des voies

de fait graves (51). Cette répartition des victimes selon les catégories d'infractions est sensiblement la même depuis 1997.

Si les victimes des deux sexes ont surtout subi des voies de fait simples, les femmes sont en proportion un peu plus nombreuses à en avoir été victimes (56 % comparativement à 50 % pour les hommes). Elles sont aussi un peu plus nombreuses à avoir été agressées sexuellement (2 % comparativement à moins de 1 %) et à avoir subi du harcèlement criminel (12 % comparativement à 10 %). En contrepartie, les hommes ont été davantage victimes d'agressions armées ou causant des lésions corporelles (19 % comparativement à 10 %) et de menaces (19 % comparativement à 17 %).

TABEAU 7

Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Homicide	16	4	20	0,1	0,2	0,1
Tentative de meurtre	37	11	48	0,3	0,4	0,3
Agression sexuelle	323	12	335	2,3	0,5	2,0
Voies de fait graves (niveau 3)	45	6	51	0,3	0,2	0,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 398	498	1 896	10,1	19,0	11,5
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	7 718	1 318	9 036	55,8	50,3	54,9
Enlèvement ou séquestration	284	13	297	2,1	0,5	1,8
Harcèlement criminel	1 680	267	1 947	12,1	10,2	11,8
Proférer des menaces	2 339	489	2 828	16,9	18,7	17,2
Total	13 840	2 618	16 458	100	100	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Bien que les victimes de tous les groupes d'âge aient subi principalement des voies de fait simples, celles de 12 à 17 ans en ont été moins victimes (tableau 8 et tableau D de l'annexe 2). En revanche, elles ont été nettement plus agressées sexuellement

que les victimes des autres groupes d'âge. On note aussi que la proportion de victimes enlevées ou séquestrées tend à diminuer avec l'augmentation de l'âge des victimes alors que la profération de menaces tend plutôt à augmenter.

TABLERAU 8

Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le groupe d'âge, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
NOMBRE									
Homicide	0	2	0	4	5	5	3	1	20
Tentative de meurtre	0	4	7	21	13	2	1	0	48
Agression sexuelle	69	68	44	83	48	19	2	2	335
Voies de fait graves (niveau 3)	1	10	6	15	14	2	3	0	51
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	66	367	278	595	406	147	25	12	1 896
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	264	1 868	1 394	2 936	1 876	518	131	49	9 036
Enlèvement ou séquestration	24	103	45	65	44	13	2	1	297
Harcèlement criminel	84	337	313	612	418	135	35	13	1 947
Proférer des menaces	95	521	420	904	617	198	53	20	2 828
Total	603	3 280	2 507	5 235	3 441	1 039	255	98	16 458
POURCENTAGE									
Homicide	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,5	1,2	1,0	0,1
Tentative de meurtre	0,0	0,1	0,3	0,4	0,4	0,2	0,4	0,0	0,3
Agression sexuelle	11,4	2,1	1,8	1,6	1,4	1,8	0,8	2,0	2,0
Voies de fait graves (niveau 3)	0,2	0,3	0,2	0,3	0,4	0,2	1,2	0,0	0,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	10,9	11,2	11,1	11,4	11,8	14,1	9,8	12,2	11,5
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	43,8	57,0	55,6	56,1	54,5	49,9	51,4	50,0	54,9
Enlèvement ou séquestration	4,0	3,1	1,8	1,2	1,3	1,3	0,8	1,0	1,8
Harcèlement criminel	13,9	10,3	12,5	11,7	12,1	13,0	13,7	13,3	11,8
Proférer des menaces	15,8	15,9	16,8	17,3	17,9	19,1	20,8	20,4	17,2
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Par ailleurs, les victimes agressées par un conjoint ont été plus l'objet de voies de fait simples (71 %) que celles agressées par un ami intime (47 %) ou un ex-conjoint (40 %) (tableau 9). Elles ont aussi été plus victimes d'une agression armée ou causant des lésions corporelles (16 %) que les victimes d'un ami intime (11 %) ou d'un ex-conjoint (7 %). Par contre, les victimes d'un ex-conjoint ont reçu plus de menaces (27 %) que celles d'un ami

intime (17 %) ou d'un conjoint (9 %). Elles ont également été plus harcelées criminellement, soit 22 % comparativement à 16 % pour les victimes d'un ami intime et 1 % pour celles d'un conjoint. Finalement, les victimes d'un ami intime ont été un peu plus agressées sexuellement que les autres victimes (4 % comparativement à 2 % pour les victimes d'un ex-conjoint et 1 % pour celles d'un conjoint).

TABLERAU 9

Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre				Pourcentage			
	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/amis intimes	Total	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/amis intimes	Total
Homicide	9	6	5	20	0,1	0,1	0,2	0,1
Tentative de meurtre	28	13	7	48	0,4	0,2	0,3	0,3
Agression sexuelle	95	136	104	335	1,3	2,0	4,4	2,0
Voies de fait graves (niveau 3)	27	11	13	51	0,4	0,2	0,5	0,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 167	457	272	1 896	15,8	6,8	11,4	11,5
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	5 222	2 686	1 128	9 036	70,9	40,1	47,3	54,9
Enlèvement ou séquestration	115	108	74	297	1,6	1,6	3,1	1,8
Harcèlement criminel	79	1 482	386	1 947	1,1	22,1	16,2	11,8
Proférer des menaces	627	1 807	394	2 828	8,5	26,9	16,5	17,2
Total	7 369	6 706	2 383	16 458	100	100	100	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Quinze pour cent (15 %) des événements de violence conjugale comportent plus d'une infraction

Comme nous l'avons mentionné au chapitre 2, jusqu'à quatre infractions différentes commises lors du même événement peuvent être enregistrées dans le programme DUC 2, bien que seule l'infraction la plus grave soit comptabilisée dans les statistiques. Nous avons examiné les événements de violence conjugale afin de déterminer combien d'entre eux comprennent plus d'une infraction et avons constaté que c'est le cas pour 15 % des événements, proportion qui est similaire quel que soit le sexe des victimes impliquées.

Les autres infractions les plus souvent enregistrées dans les événements de violence conjugale sont par ordre d'importance : les méfaits (dommages matériels ou sur un véhicule de 5 000 \$ ou moins) (650), les introductions par effraction dans une résidence privée (463), la profération de menaces (368), les appels téléphoniques indécents ou harcelants (198), les manquements aux conditions de la probation (161), la possession d'armes (150), les entraves à un fonctionnaire public ou à un agent de la paix (131), les voies de fait simples (123), les autres vols de 5 000 \$ et moins (119), les voies de fait contre un policier ou contre un agent de la paix (108), les infractions aux règles de liberté sous caution (99), l'entreposage non sécuritaire d'armes à feu (67) et l'intimidation (65).

3.4 LA PRÉSENCE DE BLESSURES PHYSIQUES ET LEUR GRAVITÉ

Près de la moitié des victimes ont été blessées physiquement lors de l'événement criminel

Selon les résultats de recherches, la violence conjugale a souvent des conséquences physiques ou psychologiques importantes sur les victimes²⁰, surtout lorsque celles-ci sont de sexe féminin²¹. Le programme DUC 2 donne seulement des indications sur la présence de blessures physiques chez les victimes et sur leur gravité, telles qu'elles ont été observées par le policier au moment de son intervention ou telles qu'elles ont été déterminées à la suite de l'enquête policière. Il ne fournit pas de détails sur le type de blessures subies ni sur les autres conséquences possibles des infractions sexuelles sur les victimes.

En 2003, la proportion de victimes de violence conjugale blessées lors de l'événement criminel demeure la même qu'en 2002, soit 44 % (tableau 10). En plus des victimes d'homicide, celles de voies de fait graves ont presque toutes été blessées. Suivent les victimes de tentative de meurtre (83 %), de voies de fait de niveau 2 (72 %), d'enlèvement ou de séquestration (63 %), de voies de fait simples (57 %) et d'agression sexuelle (47 %).

88 % des victimes blessées l'ont été légèrement

Quatre-vingt-huit pour cent (88 %) des victimes de violence conjugale blessées l'ont été légèrement, c'est-à-dire que leurs blessures n'ont pas nécessité de traitement médical, mais seulement des soins mineurs. Moins de 1 % des victimes ont subi des blessures mortelles et 2 %, des blessures graves, soit des blessures physiques qui ne sont ni légères, ni passagères et qui nécessitent des soins médicaux sur les lieux ou le transport dans un établissement médical. Les victimes ayant été blessées gravement sont surtout des victimes de voies de fait graves et de tentative de meurtre. Enfin, pour près de 10 % des victimes blessées, il a été impossible de déterminer la gravité de leurs blessures, bien que le contrevenant ait utilisé une arme ou la force physique.

La proportion de victimes blessées ainsi que la répartition de ces victimes selon la gravité des blessures sont sensiblement les mêmes pour les deux sexes et pour les différents groupes d'âge. L'examen selon la relation de la victime avec l'auteur présumé montre pour sa part des différences. Les victimes d'un conjoint ont subi plus souvent des blessures (57 %) que celles d'un ami intime (43 %) et surtout que celles d'un ex-conjoint (29 %). De plus, les victimes dont les blessures ont été infligées par un ami intime sont en proportion un peu plus nombreuses à subir des blessures graves, soit 4 % comparativement à 2 % pour celles ayant été blessées par un conjoint ou un ex-conjoint.

20. Diane Ariane Riou, Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin, avec la collaboration de P. Carrignan et M. Messier, *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, p. 43-50.

21. Denis Laroche, *op. cit.*, p. 91-113.

TABLEAU 10

Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures et victimes blessées selon la catégorie d'infractions et la gravité des blessures, Québec, 2003

Infractions contre la personne	Nombre de victimes	% de victimes blessées	Nombre de victimes blessées	Gravité des blessures (en %)				
				Légère	Grave	Mortelle	Inconnue	Total
FEMMES								
Homicide	16	100,0	16	0,0	0,0	100,0	0,0	100
Tentative de meurtre	37	78,4	29	48,3	44,8	0,0	6,9	100
Agression sexuelle	323	47,7	154	73,4	1,9	0,0	24,7	100
Voies de fait graves (niveau 3)	45	97,8	44	38,6	47,7	0,0	13,6	100
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 398	72,5	1 014	85,7	9,2	0,0	5,1	100
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	7 718	57,9	4 468	91,9	0,0	0,0	8,1	100
Enlèvement ou séquestration	284	63,0	179	87,2	6,1	0,0	6,7	100
Harcèlement criminel	1 680	0,2	4	50,0	0,0	0,0	50,0	100
Proférer des menaces	2 339	7,6	177	27,7	0,0	0,0	72,3	100
Total	13 840	44,0	6 085	87,5	2,3	0,3	9,9	100
HOMMES								
Homicide	4	100,0	4	0,0	0,0	100,0	0,0	100
Tentative de meurtre	11	100,0	11	36,4	63,6	0,0	0,0	100
Agression sexuelle	12	33,3	4	25,0	25,0	0,0	50,0	100
Voies de fait graves (niveau 3)	6	100,0	6	33,3	66,7	0,0	0,0	100
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	498	68,9	343	91,0	5,2	0,0	3,8	100
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	1 318	54,5	718	92,9	0,0	0,0	7,1	100
Enlèvement ou séquestration	13	61,5	8	87,5	12,5	0,0	0,0	100
Harcèlement criminel	267	1,1	3	0,0	0,0	0,0	100,0	100
Proférer des menaces	489	6,5	32	43,8	0,0	0,0	56,3	100
Total	2 618	43,1	1 129	89,2	2,7	0,4	7,7	100
TOTAL								
Homicide	20	100,0	20	0,0	0,0	100,0	0,0	100
Tentative de meurtre	48	83,3	40	45,0	50,0	0,0	5,0	100
Agression sexuelle	335	47,2	158	72,2	2,5	0,0	25,3	100
Voies de fait graves (niveau 3)	51	98,0	50	38,0	50,0	0,0	12,0	100
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 896	71,6	1 357	87,0	8,2	0,0	4,8	100
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	9 036	57,4	5 186	92,0	0,0	0,0	8,0	100
Enlèvement ou séquestration	297	63,0	187	87,2	6,4	0,0	6,4	100
Harcèlement criminel	1 947	0,4	7	28,6	0,0	0,0	71,4	100
Proférer des menaces	2 828	7,4	209	30,1	0,0	0,0	69,9	100
Total	16 458	43,8	7 214	87,8	2,4	0,3	9,6	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3.5 LES ARMES UTILISÉES POUR CAUSER LA MORT OU LES BLESSURES

Les blessures sont causées par la force physique près de huit fois sur dix

Pour 79 % des victimes de violence conjugale blessées, les blessures sont attribuables à la force physique de l'auteur présumé (tableau 11). Les autres victimes blessées l'ont été principalement avec un objet contondant (3 %), un couteau (2 %)

ou une autre arme (3 %). Notons que pour 12 % des victimes, il n'y a aucune indication du genre d'arme ayant causé des blessures à la victime.

Si peu de victimes de violence conjugale ont été blessées par une arme à feu (14), mentionnons que de telles armes étaient présentes sur les lieux de l'infraction dans une centaine de cas. Dans 21 cas, il s'agissait d'une arme entièrement automatique et dans 32 cas, d'une arme de poing.

TABEAU 11

Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures ou étant décédées selon l'arme utilisée et le sexe, Québec, 2003

Arme utilisée	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Arme à feu	13	1	14	0,2	0,1	0,2
Couteau	63	68	131	1,0	6,0	1,8
Autre objet pointu	30	22	52	0,5	1,9	0,7
Objet contondant	128	80	208	2,1	7,1	2,9
Explosifs	0	1	1	0,0	0,1	0,0
Feu	1	1	2	0,0	0,1	0,0
Force physique	4 949	761	5 710	81,3	67,4	79,2
Autre	161	69	230	2,6	6,1	3,2
Inconnue	740	126	866	12,2	11,2	12,0
Total	6 085	1 129	7 214	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

La force physique a été davantage employée pour blesser les femmes

Les données du tableau 11 montrent que la force physique a été davantage employée pour blesser les femmes : 81 % ont été blessées au moyen de la force physique de l'auteur présumé comparativement à 67 % des hommes. En contrepartie, ces derniers sont en proportion plus nombreux à avoir été blessés au moyen d'un couteau ou d'un autre objet pointu (8 % comparativement à 2 %), d'un objet contondant (7 % comparativement à 2 %) et d'une autre arme (6 % comparativement à 3 %). La différence entre les sexes en ce qui concerne les moyens utilisés pour infliger des blessures peut s'expliquer en partie par la force physique souvent plus grande chez les hommes.

Un homicide sur cinq est commis avec une arme à feu

Si la force physique est aussi la principale arme utilisée quelle que soit la catégorie d'infractions, on constate qu'elle est moins utilisée pour les meurtres et les tentatives de meurtre. En effet, un homicide sur cinq est commis avec une arme à feu et la même proportion avec un couteau. Pour les tentatives de meurtre, les proportions respectives sont de 8 % et de 23 % (tableau 12).

TABLEAU 12

Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures, selon l'arme ayant causé la mort ou les blessures, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Arme à feu	Couteau	Autre objet pointu	Objet contondant	Feu	Force physique	Autre arme	Explosif	Arme inconnue	Total
NOMBRE										
Homicide	4	4	1	1	0	5	4	0	1	20
Tentative de meurtre	3	9	1	1	1	14	3	0	8	40
Agression sexuelle	2	1	1	0	0	123	4	0	27	158
Voies de fait graves (niveau 3)	0	2	1	5	0	37	5	0	0	50
Agression armée ou ayant causé des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	3	104	45	192	1	735	146	1	130	1 357
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	0	0	1	0	0	4 586	46	0	553	5 186
Enlèvement ou séquestration	0	8	2	7	0	147	7	0	16	187
Harcèlement criminel	0	0	0	0	0	2	2	0	3	7
Proférer des menaces	2	3	0	2	0	61	13	0	128	209
Total	14	131	52	208	2	5 710	230	1	866	7 214
POURCENTAGE										
Homicide	20,0	20,0	5,0	5,0	0,0	25,0	20,0	0,0	5,0	100
Tentative de meurtre	7,5	22,5	2,5	2,5	2,5	35,0	7,5	0,0	20,0	100
Agression sexuelle	1,3	0,6	0,6	0,0	0,0	77,8	2,5	0,0	17,1	100
Voies de fait graves (niveau 3)	0,0	4,0	2,0	10,0	0,0	74,0	10,0	0,0	0,0	100
Agression armée ou ayant causé des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	0,2	7,7	3,3	14,1	0,1	54,2	10,8	0,1	9,6	100
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	88,4	0,9	0,0	10,7	100
Enlèvement ou séquestration	0,0	4,3	1,1	3,7	0,0	78,6	3,7	0,0	8,6	100
Harcèlement criminel	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	28,6	28,6	0,0	42,9	100
Proférer des menaces	1,0	1,4	0,0	1,0	0,0	29,2	6,2	0,0	61,2	100
Total	0,2	1,8	0,7	2,9	0,0	79,2	3,2	0,0	12,0	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3.6 LES AUTRES VICTIMES DANS LES ÉVÉNEMENTS DE VIOLENCE CONJUGALE

Nous avons mentionné au chapitre 2 que le même événement criminel peut impliquer plus d'une victime. Les données du programme DUC 2 permettent de connaître le nombre de victimes mêlées au même événement de violence conjugale quelle que soit leur relation avec le ou les auteurs présumés.

L'examen de tous les événements de violence conjugale révèle que seulement 120 personnes ont été victimes de violence conjugale lors du même événement qu'une autre victime de violence conjugale. L'analyse des événements concernés montre que la presque totalité de ces victimes (116) faisaient partie d'un « triangle amoureux » composé d'un auteur présumé et de deux victimes. On ne trouve que deux événements criminels comportant deux protagonistes qui sont à la fois victimes et auteurs présumés.

Par ailleurs, nous avons constaté que 1 594 personnes, dont 31 % âgées de moins de 18 ans, entretenant une autre relation que celle de conjoint, d'ex-conjoint ou d'ami intime avec l'auteur présumé, ont été violentées lors d'un événement comportant un crime d'ordre conjugal (tableau 13). Pour 36 % de ces victimes, l'auteur présumé est une simple connaissance, pour 26 %, un de leurs parents, pour 19 %, un étranger, pour 8 %, un membre de la famille immédiate, pour 3 %, un parent éloigné, pour 2 %, une relation d'affaires et pour moins de 1 %, leur enfant. On trouve aussi deux autres types de relations : l'auteur présumé représente pour 1 % des victimes un symbole d'autorité et pour moins de 1 %, une relation criminelle²². Enfin, pour 4 % des victimes, la relation avec l'auteur présumé n'est pas indiquée.

TABEAU 13

Autres victimes liées aux événements de violence conjugale selon la relation avec l'auteur présumé et le groupe d'âge, Québec, 2003

Relation avec l'auteur présumé	Nombre			Pourcentage		
	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total	Moins de 18 ans	18 ans et plus	Total
Enfant	340	81	421	68,0	7,4	26,4
Parent	0	14	14	0,0	1,3	0,9
Autre membre de la famille	41	84	125	8,2	7,7	7,8
Parent éloigné	11	36	47	2,2	3,3	2,9
Connaissance	83	491	574	16,6	44,9	36,0
Relation d'affaires	0	28	28	0,0	2,6	1,8
Étranger	6	303	309	1,2	27,7	19,4
Symbole d'autorité	10	8	18	2,0	0,7	1,1
Relation criminelle	0	2	2	0,0	0,2	0,1
Auteur présumé non identifié	9	47	56	1,8	4,3	3,5
Total	500	1 094	1 594	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

22. Ces deux types de relations sont recensés dans le programme DUC 2 seulement depuis 2003.

On constate que la relation de la victime avec l'auteur présumé diffère selon que les victimes ont moins de 18 ans ou 18 ans et plus. En effet, 68 % des victimes de moins de 18 ans étaient l'enfant de l'auteur présumé, 17 % une simple connaissance, 10 % un autre membre de sa famille immédiate ou

un parent éloigné. Du côté des victimes de 18 ans et plus, 45 % étaient une simple connaissance de l'auteur présumé, 28 % ne le connaissaient pas, 11 % étaient un membre de sa famille immédiate ou éloigné et 7 % étaient son enfant.

Les effets de l'exposition à la violence conjugale sur les enfants

Le milieu familial dans lequel les enfants exposés à la violence conjugale doivent vivre est un « environnement toxique » qui, dans bien des cas, compromet gravement leur bien-être et leur développement. Même lorsqu'il n'y a pas de violence physique, il règne souvent une atmosphère de crainte, d'anxiété, de colère et de tension au foyer²³.

La recherche concernant les effets de la violence conjugale sur les enfants montre que les enfants exposés à ce type de violence sont surreprésentés parmi les enfants ayant des problèmes sur les plans comportemental, émotionnel ou affectif. De plus, selon des résultats d'enquêtes et d'analyses de la situation des enfants signalés aux organismes de protection, il y aurait une concomitance de la violence conjugale et des mauvais traitements envers les enfants. Ainsi, les enfants exposés à la violence conjugale seraient en proportion plus nombreux à subir de l'agression psychologique, de la violence physique mineure et de la violence physique sévère. Être exposé à la violence conjugale peut aussi comporter de graves répercussions à long terme. Chez les garçons, ce fait serait fortement associé à la violence grave perpétrée ultérieurement comme partenaire d'un couple alors que, chez les filles, il serait un facteur déterminant pour devenir victime dans une relation de couple à l'âge adulte.

Au Québec, certaines précisions sont données aux intervenants qui rencontrent des enfants exposés à la violence conjugale²⁴. Lorsque ces enfants sont aussi victimes de mauvais traitements physiques, de sévices sexuels ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique, les intervenants doivent aussitôt informer le directeur de la protection de la jeunesse ainsi que la police de la situation. Lorsque des enfants sont témoins de violence conjugale sans être victimes de mauvais traitements ou d'absence de soins, les intervenants doivent :

- Signaler la situation au directeur de la protection de la jeunesse, s'ils ont un motif raisonnable de croire que la sécurité ou le développement d'un enfant témoin de violence conjugale est compromis. En cas de doute sur la pertinence de signaler, ils doivent consulter le directeur de la protection de la jeunesse.
- S'il n'y a pas lieu de signaler, s'assurer que l'enfant reçoive une aide appropriée, soit en intervenant directement auprès de lui et de ses parents ou en les orientant, avec leur accord, vers l'organisme ou l'établissement approprié, notamment un CLSC.

23. Geneviève Lessard et France Paradis, *Recension des écrits sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection*, 39 p.

24. Gouvernement du Québec, *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*, Québec, 2001, p. 33.

Les victimes de moins de 18 ans qui ont été agressées par un de leurs parents ont surtout subi des voies de fait simples (55 %), des menaces (25 %) et des agressions armées ou des inflexions de lésions corporelles (12 %) (tableau 14). Les enfants de 5 ans et moins ont été un peu moins victimes de

voies de fait simples que les enfants plus âgés, mais ils ont été davantage l'objet de menaces. On constate aussi que les enfants de onze ans et moins ont été un peu souvent plus enlevés ou séquestrés que ceux de 12 à 18 ans.

TABLEAU 14

Enfants victimes d'actes de violence par un parent lors d'un événement de violence conjugale selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre				Pourcentage			
	5 et moins	6-11	12-17	Total	5 et moins	6-11	12-17	Total
Homicide	0	0	4	4	0,0	0,0	3,1	1,2
Agression sexuelle	2	1	2	5	2,1	0,9	1,6	1,5
Autres crimes d'ordre sexuel	0	1	0	1	0,0	0,9	0,0	0,3
Voies de fait graves (niveau 3)	2	0	1	3	2,1	0,0	0,8	0,9
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	9	18	12	39	9,4	15,5	9,4	11,5
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	47	64	75	186	49,0	55,2	58,6	54,7
Enlèvement ou séquestration	4	5	1	10	4,2	4,3	0,8	2,9
Harcèlement criminel	0	2	4	6	0,0	1,7	3,1	1,8
Autres crimes avec violence	0	1	0	1	0,0	0,9	0,0	0,3
Proférer des menaces	32	24	29	85	33,3	20,7	22,7	25,0
Total	96	116	128	340	100	100	100	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Bien que l'on trouve un nombre relativement restreint d'enfants victimes d'un crime contre la personne lors d'un événement criminel de violence conjugale, il s'avère qu'un très grand nombre d'enfants sont exposés annuellement à des situations de violence conjugale. En tenant compte seulement du fait de voir ou d'entendre des scènes de violence, 47 % des femmes et 25 % des hommes victimes de violence conjugale pendant les cinq dernières années, interrogés par Statistique Canada en 1999, croient que leurs enfants en ont été témoins. Les enfants étaient plus susceptibles d'avoir vu ou

entendu des incidents de violence grave au cours desquels la mère avait subi des blessures et où elle avait craint pour sa vie²⁵. Par ailleurs, ces chiffres sous-estiment la prévalence de cette exposition puisque des études révèlent que les enfants sont beaucoup plus conscients de la présence de cette violence que ne le croient les parents²⁶. En effet, les enfants peuvent non seulement voir ou entendre les scènes de violence conjugale, ils peuvent aussi en constater les résultats sur le parent victime et sur l'atmosphère familiale.

25. Valerie Pottie Bunge, « Violence conjugale », *La violence conjugale au Canada : un profil statistique, 2000*, p. 17-18.

26. Diane Ariane Riou, Maryse Rinfret-Raynor et Solange Cantin, *op. cit.*, p. 50.

Des outils pour intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale

Au cours des dernières années, plusieurs guides et outils ont été produits pour intervenir auprès des enfants exposés à la violence conjugale. Certains s'adressent surtout aux intervenantes et intervenants du milieu scolaire et de garderie confrontés aux effets de la violence sur les enfants qu'ils côtoient. D'autres ont été développés pour les intervenantes de maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale. Enfin, des guides d'intervention s'adressent spécifiquement à des travailleurs et travailleuses sociaux.

Par exemple, mentionnons la trousse de sensibilisation au dépistage des enfants témoins de violence conjugale *Quand ça gronde dans ma famille*²⁷ dont les principaux objectifs sont d'informer sur l'ampleur de la violence conjugale et sur les conséquences chez les enfants qui y sont exposés, de favoriser le dépistage des situations problématiques, de proposer des moyens d'intervention précoce auprès de l'enfant et de la mère et enfin, d'informer sur les possibilités de répondre aux besoins spécifiques de ces enfants. Mentionnons aussi le guide *Des trésors méconnus* dont les objectifs sont notamment de sécuriser l'enfant et de favoriser l'expression de son vécu d'enfant-témoin de violence face à la mère²⁸. Enfin, mentionnons le guide *Ensemble...on découvre*²⁹ qui vise à soutenir les enfants de 5 à 12 ans exposés à la violence conjugale ainsi que leurs mères. Ce guide suggère de nombreuses activités de groupe qui contribuent au développement de l'aide mutuelle entre les participants.

Les connaissances actuellement disponibles sur les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale demeurent toutefois limitées, car il s'agit d'un champ d'action plutôt récent³⁰.

3.7 LE LIEU DE L'ÉVÉNEMENT CRIMINEL

Plus de 8 victimes sur 10 ont été agressées dans une résidence privée

Plus de 8 victimes sur 10 ont été agressées dans une résidence privée, soit 41 % dans une maison unifamiliale et 42 % dans une unité d'habitation telle qu'un logement, une maison de chambres ou une résidence pour personnes âgées. Les autres victimes ont été agressées principalement sur la voie publique (rues, routes, autoroutes), dans un établissement commercial, notamment dans un club, un bar ou un restaurant, dans un stationnement et dans un établissement d'utilité publique tel qu'un centre de loisir ou un hôpital.

Trente-neuf pour cent (39 %) des victimes agressées dans une résidence privée, comme une maison unifamiliale ou un logement, occupaient légalement le logement avec l'auteur présumé. Pour 24 % des victimes, il s'agissait de leur propre logement et pour 6 %, du logement de l'auteur présumé. Dans 3 % des cas, le logement n'était occupé ni par la victime ni par l'auteur présumé. Enfin, dans 28 % des cas, cet élément d'information était inconnu.

27. D. Volckrick, et P.H. Tremblay, *Quand ça gronde dans ma famille: trousse de sensibilisation au dépistage des enfants témoins de violence conjugale, Guide d'intervention auprès des enfants de 3 à 5 ans*, 1997.
28. Denise St-Pierre, *Des Trésors méconnus*, L'Escale de l'Estrie, maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.
29. Isabelle Côté, Rhéa Delisle et François Le May, *Ensemble... on découvre, Guide d'intervention auprès des enfants de 5-12 ans exposés à la violence conjugale et leurs mères*, 82 p.
30. Geneviève Lessard et France Paradis, *Recension des écrits sur les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale*, Institut national de santé publique du Québec, 55 p.

3.8 LE CLASSEMENT DES DOSSIERS

Le dossier est classé pour 9 victimes de violence conjugale sur 10

En 2003, 92 % des victimes ont un dossier classé, dont 72 % par mise en accusation. Ces proportions sont sensiblement les mêmes que celles observées depuis 1997.

Selon les règles de déclaration au programme DUC 2, un dossier est considéré comme « classé » lorsque l'enquête criminelle a permis de recueillir suffisamment de preuves³¹ sur au moins un auteur présumé pour que le corps de police recommande au substitut du procureur général de déposer une accusation. Un dossier est considéré comme « classé par mise en accusation » lorsque le corps policier transmet le dossier au substitut du procureur général, indépendamment de la décision ultérieure de celui-ci de porter ou non des accusations. Par ailleurs, un dossier est considéré comme « classé sans mise en accusation » lorsque le corps policier, bien qu'il ait identifié au moins un auteur présumé et amassé suffisamment de preuves pour déposer une dénonciation, choisit, pour divers motifs, de ne pas transmettre le dossier au substitut du procureur général³².

Malgré ce qui précède, nous constatons que, tout comme ailleurs au Canada, les pratiques policières liées aux règles de déclaration sur le classement des dossiers ne sont pas uniformes au Québec : les statistiques sur le classement des dossiers par ou sans mise en accusation présentées dans ce rapport pourraient avoir été influencées par une décision du substitut du procureur général de porter ou non des accusations. En effet, certains corps de police ajusteraient l'information sur le classement des dossiers à la lumière de la décision du substitut du procureur général en transférant dans la catégorie « sans mise en accusation » les dossiers pour lesquels les substituts ont décidé de ne pas porter d'accusations. Il faut donc interpréter ces statistiques avec prudence.

Si la proportion de dossiers classés est sensiblement la même quel que soit le sexe des victimes (9 sur 10), celle des dossiers classés par mise en accusation est plus élevée chez les femmes, soit 75 % comparativement à 59 % pour les hommes (tableau 15). Notons que cette situation est observée peu importe le groupe d'âge. Toujours selon les données du tableau 15, les victimes ont un dossier classé un peu plus souvent lorsque l'auteur présumé est un conjoint (95 %) plutôt qu'un ex-conjoint (90 %) ou un ami intime (88 %), et ce quel que soit le sexe des victimes. De même, les dossiers des victimes agressées par un conjoint sont classés par mise en accusation plus souvent (79 %) que ceux des victimes agressées par un ex-conjoint (69 %) et par un ami intime (62 %).

-
31. Outre le témoignage de la victime et des témoins, la preuve peut être constituée d'enregistrements magnétiques du service 9-1-1, des dossiers médicaux décrivant les blessures subies, des photographies des lieux de l'événement criminel et d'autres preuves matérielles.
32. Conformément à la politique gouvernementale en matière de violence conjugale, le ministère de la Sécurité publique recommande aux corps de police de soumettre une demande d'intenter des procédures au substitut du procureur général dans tous les cas où l'enquête policière a permis de démontrer qu'une infraction criminelle a été commise, même lorsque la victime ne souhaite pas que des accusations soient portées.

TABEAU 15

Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier, le sexe et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2003

Sexe et relation avec l'auteur présumé	Nombre					Pourcentage				
	Dossiers classés					Dossiers classés				
	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	Total	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	Total
FEMME										
Conjoints	298	5 106	941	6 047	6 345	4,7	80,5	14,8	95,3	100
Ex-conjoints	534	4 011	1 075	5 086	5 620	9,5	71,4	19,1	90,5	100
Amis intimes	214	1 209	452	1 661	1 875	11,4	64,5	24,1	88,6	100
Total	1 046	10 326	2 468	12 794	13 840	7,6	74,6	17,8	92,4	100
HOMME										
Conjointes	65	684	275	959	1 024	6,3	66,8	26,9	93,7	100
Ex-conjointes	115	590	381	971	1 086	10,6	54,3	35,1	89,4	100
Amis intimes	67	269	172	441	508	13,2	53,0	33,9	86,8	100
Total	247	1 543	828	2 371	2 618	9,4	58,9	31,6	90,6	100
TOTAL										
Conjoints	363	5 790	1 216	7 006	7 369	4,9	78,6	16,5	95,1	100
Ex-conjoints	649	4 601	1 456	6 057	6 706	9,7	68,6	21,7	90,3	100
Amis intimes	281	1 478	624	2 102	2 383	11,8	62,0	26,2	88,2	100
Total	1 293	11 869	3 296	15 165	16 458	7,9	72,1	20,0	92,1	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

On constate aussi que les dossiers les plus souvent classés par mise en accusation appartiennent aux victimes d'agression armée ou causant des lésions corporelles (84 %) d'enlèvement ou de séquestration (84 %) et de voies de fait graves

(80 %). À l'inverse, les victimes dont le dossier reçoit le moins souvent ce classement sont celles d'agression sexuelle (39 %), et dans une moindre mesure, de harcèlement criminel (61 %) (tableau 16 et tableau E de l'annexe 2).

TABLEAU 16

Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la catégorie d'infractions, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre					Pourcentage				
	Dossiers classés				Total	Dossiers classés				Total
	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total		Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	
Homicide	3	13	4	17	20	15,0	65,0	20,0	85,0	100
Tentative de meurtre	9	34	5	39	48	18,8	70,8	10,4	81,3	100
Agression sexuelle	113	132	90	222	335	33,7	39,4	26,9	66,3	100
Voies de fait graves (niveau 3)	3	41	7	48	51	5,9	80,4	13,7	94,1	100
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	86	1 592	218	1 810	1 896	4,5	84,0	11,5	95,5	100
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	543	6 697	1 796	8 493	9 036	6,0	74,1	19,9	94,0	100
Enlèvement ou séquestration	20	248	29	277	297	6,7	83,5	9,8	93,3	100
Harcèlement criminel	241	1 194	512	1 706	1 947	12,4	61,3	26,3	87,6	100
Proférer des menaces	275	1 918	635	2 553	2 828	9,7	67,8	22,5	90,3	100
Total	1 293	11 869	3 296	15 165	16 458	9,2	73,3	17,6	90,8	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

3.9 LES MOTIFS POUR CLASSER LES DOSSIERS SANS MISE EN ACCUSATION

Les dossiers sont classés sans mise en accusation principalement en raison du refus du plaignant qu'une accusation soit portée

Le principal motif invoqué pour classer un dossier sans mise en accusation est le refus du plaignant qu'une accusation soit portée (53 %), quel que soit le sexe de la victime (tableau 17). Bien que moins élevée qu'en 2002 (62 %), cette proportion demeure importante si l'on considère que, en matière de violence conjugale, le ministère de la Sécurité publique recommande aux corps de police de soumettre une demande d'intenter des procédures au substitut du procureur général dans tous les cas où l'enquête policière a identifié au moins un auteur présumé d'une infraction criminelle, même si la victime ne souhaite pas que des accusations

soient portées. Cette situation s'explique en partie par le manque d'uniformité dans la façon d'inscrire le classement des dossiers dans le programme DUC 2 dont il a été question à la section précédente. Ainsi, il est possible que la proportion élevée de dossiers classés sans mise en accusation en raison du refus du plaignant qu'une accusation soit portée reflète en partie la décision du substitut du procureur général.

Le deuxième motif invoqué est une raison indépendante de la volonté policière (40 %). Ce motif est allégué dans différents cas, notamment lorsqu'une victime qui souhaite que des accusations soient portées contre l'auteur présumé ne se sent pas capable de témoigner, bien que son témoignage soit essentiel pour établir la preuve. Les autres motifs invoqués sont le pouvoir discrétionnaire du corps de police (2 %), le suicide de l'auteur présumé (0,3 %) et un autre motif³³ (5 %).

33. Les autres motifs peuvent être le décès de l'auteur présumé, l'immunité diplomatique, le jeune âge de l'auteur présumé (moins de 12 ans), l'admission de l'accusé dans un hôpital psychiatrique, le fait qu'il se trouve dans un pays étranger et qu'il ne peut être extradé, le fait qu'il soit déjà incarcéré ou qu'il soit impliqué dans d'autres affaires criminelles. La participation à un programme de non-judiciarisation ne peut être un motif de classement pour les infractions commises dans un contexte conjugal. Depuis 2003, un nouveau motif peut être enregistré au programme DUC 2, soit l'avertissement aux jeunes contrevenants.

TABLEAU 17

Victimes de violence conjugale ayant un dossier classé sans mise en accusation selon le motif du classement et le sexe, Québec, 2003

Motif du classement	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Suicide de l'auteur présumé	8	1	9	0,3	0,1	0,3
Refus du plaignant qu'une accusation soit portée	1 294	436	1 730	52,4	52,7	52,5
Raison indépendante de la volonté policière	987	325	1 312	40,0	39,3	39,8
Pouvoir discrétionnaire du corps policier	52	17	69	2,1	2,1	2,1
Autres motifs	127	49	176	5,1	5,9	5,3
Total	2 468	828	3 296	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Il est intéressant de noter que la proportion de dossiers classés sans mise en accusation en raison du refus de la victime qu'une accusation soit portée est moins élevée pour les victimes d'un ex-conjoint (49 %) que pour celles d'un conjoint (53 %) et surtout pour celles d'un ami intime (61 %) (tableau 18). En contrepartie, leur dossier a été classé plus souvent pour une raison indépendante de la volonté policière que ceux des amis intimes, soit 43 % comparativement à 28 %.

Enfin, on constate au tableau F de l'annexe 2 que le suicide de l'auteur présumé est surtout invoqué pour justifier le classement sans mise en accusation des dossiers des victimes de meurtres au premier degré alors que le pouvoir discrétionnaire du corps policier l'est surtout dans les cas d'agressions sexuelles.

TABLEAU 18

Victimes de violence conjugale ayant un dossier classé sans mise en accusation selon le motif du classement et la relation avec l'auteur présumé, Québec, 2003

Motif du classement	Nombre				Pourcentage			
	Conjointes/ conjointes	Ex-conjointes/ ex-conjointes	Amies/amis intimes	Total	Conjointes/ conjointes	Ex-conjointes/ ex-conjointes	Amies/amis intimes	Total
Suicide de l'auteur présumé	4	5	0	9	0,3	0,3	0,0	0,3
Refus du plaignant qu'une accusation soit portée	638	712	380	1 730	52,5	48,9	60,9	52,5
Raison indépendante de la volonté policière	506	630	176	1 312	41,6	43,3	28,2	39,8
Pouvoir discrétionnaire du corps policier	18	32	19	69	1,5	2,2	3,0	2,1
Autres motifs	50	77	49	176	4,1	5,3	7,9	5,3
Total	1 216	1 456	624	3 296	100	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

4. LES AUTEURS PRÉSUMÉS DE VIOLENCE CONJUGALE

D'après les données du programme DUC 2 de 2003, les corps de police ont recueilli une preuve suffisante sur 15 153 auteurs présumés de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal, soit un nombre un peu moins élevé que celui des victimes de ces crimes (16 458). Cette situation résulte surtout du fait que, au moment de l'extraction des données pour ce rapport, des enquêtes policières étaient en cours ou que les résultats des enquêtes terminées n'étaient pas intégrés. Par ailleurs, les corps de police ne réussissent pas toujours à amasser une preuve suffisante pour déposer une dénonciation contre un auteur présumé.

Après une brève présentation du taux de perpétration de violence conjugale³⁴, ce chapitre dresse le profil des auteurs présumés en 2003.

4.1 LE TAUX DE PERPÉTRATION DE VIOLENCE CONJUGALE

Le taux de perpétration de violence conjugale augmente chez les femmes et diminue chez les hommes

En 2003, le taux de perpétration de violence conjugale a diminué pour la première fois depuis 1997, passant de 244 auteurs présumés par 100 000 personnes en 2002³⁵ à 233 par 100 000, ce qui correspond à une baisse de 5 % (tableau 19). Comme le taux de classement des dossiers est demeuré le même qu'en 2002, cette baisse provient uniquement de la diminution du nombre de victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal en 2003.

Le taux de perpétration de violence conjugale a évolué différemment selon le sexe, augmentant chez les femmes (+ 5 %) et diminuant chez les

hommes (- 6 %), ce qui se traduit, comme nous l'avons vu précédemment, par une diminution des victimes féminines et une augmentation des victimes masculines. En nombres absolus, ces variations correspondent à 109 auteurs féminins de plus et 653 auteurs masculins de moins qu'en 2002.

Plus précisément, l'examen selon le sexe et l'âge montre que le taux de perpétration de violence conjugale a diminué chez les femmes de 12 à 17 ans, de 25 à 29 ans et de 60 à 69 ans alors qu'il a augmenté chez celles des autres groupes d'âge. Du côté des hommes, le taux a diminué dans tous les groupes d'âge, sauf ceux de 12 à 17 ans et de 70 ans et plus, où il a à peine augmenté.

Le taux de perpétration de violence conjugale demeure plus élevé chez les hommes

Malgré la hausse du taux de perpétration de violence conjugale chez les femmes, ce taux demeure, comme au cours des années précédentes, nettement plus faible dans la population féminine (62 par 100 000) que masculine (soit 412 par 100 000). Néanmoins, en raison de l'évolution opposée du taux de perpétration des femmes et des hommes en 2003, l'écart entre les sexes a légèrement diminué.

Comme en témoignent les données du tableau 19, les femmes ont un taux plus faible que celui des hommes quel que soit le groupe d'âge, mais l'écart entre le taux des femmes et celui des hommes augmente avec l'âge. Ainsi, alors que chez les 12 à 17 ans le taux des femmes est presque trois fois moins élevé que celui des hommes, il est huit fois moins élevé que le leur chez les 40 à 49 ans et 18 fois moins élevé que le leur chez les 60 à 69. Il faut toutefois mentionner qu'après avoir atteint un sommet chez les personnes de 30 à 39 ans, le taux de perpétration diminue rapidement avec l'âge, tant pour les femmes que pour les hommes.

34. Le taux de perpétration de violence conjugale représente le nombre d'auteurs reconnus de crimes contre la personne dans un contexte conjugal par les corps policiers au cours d'une année donnée, pour chaque tranche de 100 000 habitants. Ce taux se calcule de la façon suivante : le nombre d'auteurs présumés est divisé par la population représentant un groupe pour une année donnée et le résultat est ensuite multiplié par 100 000.

35. Les données de 2002 ont été mises à jour, ce qui explique qu'elles diffèrent légèrement de celles publiées dans le rapport statistique sur la violence conjugale de 2002.

TABLEAU 19Taux de perpétration de violence conjugale¹ selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2002 et 2003

Groupe d'âge	2002			2003			Variation 2003/2002 (en %)		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
12-17	29,2	62,4	46,2	23,2	63,2	43,6	-20,5	1,3	-5,6
18-24	109,2	558,1	339,8	115,0	538,2	332,3	5,3	-3,6	-2,2
25-29	122,1	769,0	453,7	109,2	708,3	416,5	-10,6	-7,9	-8,2
30-39	130,9	872,7	509,1	145,2	818,1	488,6	10,9	-6,3	-4,0
40-49	58,4	517,4	287,7	68,0	510,8	289,6	16,5	-1,3	0,6
50-59	19,6	222,7	119,8	21,4	206,1	112,5	9,1	-7,4	-6,1
60-69	6,3	98,6	50,4	5,3	95,3	48,4	-16,0	-3,3	-4,0
70 et plus	1,2	37,6	15,4	1,4	37,8	15,7	18,2	0,5	1,7
Total	59,2	436,9	244,3	61,9	411,6	233,4	4,5	-5,8	-4,5

1. Nombre d'auteurs présumés par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

4.2 LE PROFIL DES AUTEURS PRÉSUMÉS

Les auteurs présumés de violence conjugale sont des hommes près de 9 fois sur 10

Il y a lieu de préciser que 86 % des auteurs présumés qui ont été reconnus par les corps de police sont de sexe masculin, soit 13 103 sur 15 153 (tableau 20).

Les auteurs présumés de sexe masculin sont un peu plus âgés que ceux de sexe féminin

Comme le montrent les données du tableau 20, plus du tiers des auteurs présumés étaient âgés de 30 à 39 ans, 24 % de 40 à 49 ans, 15 % de 18 à 24 ans, 14 % de 25 à 29 ans et 8 % de 50 à 59 (tableau 20). Deux pour cent (2 %) étaient âgés de 60 à 69 ans, un peu moins de 2 % de 12 à 17 ans et moins de 1 % de 70 ans et plus.

Les auteurs de sexe féminin sont en proportion un peu plus nombreux que ceux de sexe masculin à être âgés de 12 à 17 ans (3 % comparativement à 1 %) et de 18 à 24 ans (19 % comparativement à 15 %). En contrepartie, ces femmes sont en proportion moins nombreuses à être âgées de 40 ans et plus (28 % comparativement à 36 % pour les hommes). Cette situation reflète le fait que, dans un couple, l'homme est souvent plus âgé que la femme. On remarque d'ailleurs au tableau G de l'annexe 2 que les auteurs présumés de sexe masculin ont tendance à s'en prendre à des personnes du même âge qu'eux ou plus jeunes.

Par ailleurs, l'examen selon le sexe et l'âge révèle que les hommes de 30 à 39 ans composent le plus grand groupe d'auteurs présumés (4 454). Ils sont suivis par les hommes de 40 à 49 ans (3 258) et d'assez loin par ceux de 18 à 24 ans (1 945) et de 25 à 29 ans (1 823). Au total, les hommes de 18 à 49 ans comptent pour 76 % de tous les auteurs présumés.

TABLEAU 20

Auteurs présumés de violence conjugale selon le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2003

Groupe d'âge	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
12-17	63	180	243	3,1	1,4	1,6
18-24	394	1 945	2 339	19,2	14,8	15,4
25-29	267	1 823	2 090	13,0	13,9	13,8
30-39	758	4 454	5 212	37,0	34,0	34,4
40-49	433	3 258	3 691	21,1	24,9	24,4
50-59	111	1 038	1 149	5,4	7,9	7,6
60-69	18	299	317	0,9	2,3	2,1
70 et plus	6	106	112	0,3	0,8	0,7
Total	2 050	13 103	15 153	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les auteurs présumés agressent principalement des victimes de sexe opposé

Comme nous l'avons vu au point 3.2, la violence conjugale touche surtout des couples hétérosexuels et, lorsqu'elle survient dans des couples homosexuels, il s'agit principalement de couples formés par deux hommes. Il n'est donc

pas surprenant de constater que le nombre d'auteurs présumés ayant agressé des personnes du même sexe qu'eux est plus élevé chez les auteurs présumés masculins (548) que féminins (230). Toutefois, en raison du nombre beaucoup plus élevé d'auteurs présumés masculins, ils ne représentent que 4 % des auteurs présumés masculins comparativement à 11 % pour les auteurs présumés féminins.

TABLEAU 21

Auteurs présumés de violence conjugale selon leur sexe et celui des victimes, Québec, 2003

Sexe des victimes	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Femmes	230	12 555	12 785	11,2	95,8	84,4
Hommes	1 820	548	2 368	88,8	4,2	15,6
Total	2 050	13 103	15 153	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Les femmes commettent plus souvent des agressions armées ou causant des lésions corporelles

La répartition des auteurs présumés selon les catégories d'infractions montre que les femmes ont commis plus d'agressions armées ou causant des lésions corporelles que les hommes (20 % comparativement à 11 %) (tableau 22). En contrepartie, ces derniers sont un peu plus nombreux à avoir commis des voies de fait simples (57 % comparativement à 52 %). De même, ils sont un peu plus nombreux à avoir agressé sexuellement la victime et à l'avoir enlevée ou séquestrée.

On observe certaines différences selon que l'auteur présumé a agressé une femme ou un homme. Ainsi, dans l'ensemble, les auteurs, hommes ou femmes, ont commis plus d'agressions armées ou causant des lésions corporelles sur des victimes masculines, alors qu'ils ont commis un peu plus d'enlèvements ou de séquestrations et du harcèlement criminel sur des victimes féminines (tableau H de l'annexe 2). De plus, tant les auteurs féminins que masculins ont proféré plus souvent des menaces à l'endroit d'une victime du même sexe qu'eux qu'après d'une victime de sexe opposé.

TABLEAU 22

Auteurs présumés de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le sexe, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Homicide	3	14	17	0,1	0,1	0,1
Tentative de meurtre	7	32	39	0,3	0,2	0,3
Agression sexuelle	3	219	222	0,1	1,7	1,5
Voies de fait graves (niveau 3)	5	43	48	0,2	0,3	0,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	415	1 394	1 809	20,2	10,6	11,9
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	1 067	7 421	8 488	52,0	56,6	56,0
Enlèvement ou séquestration	7	270	277	0,3	2,1	1,8
Harcèlement criminel	197	1 506	1 703	9,6	11,5	11,2
Proférer des menaces	346	2 204	2 550	16,9	16,8	16,8
Total	2 050	13 103	15 153	100	100	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

Un petit nombre d'auteurs présumés étaient surveillés par le système judiciaire ou correctionnel

En relevant les autres infractions commises lors des événements de violence conjugale, nous remarquons qu'un petit nombre d'auteurs présumés étaient surveillés par le système judiciaire ou correctionnel. Plus précisément, ces personnes ont manqué aux conditions de probation (147), ont commis des infractions aux règles de liberté sous caution (97) et se sont évadées d'une garde légale (8).

Le dossier est classé plus souvent par mise en accusation lorsque l'auteur présumé est un homme

Les auteurs présumés ont un dossier classé par mise en accusation 8 fois sur 10. Les dossiers des auteurs masculins reçoivent plus souvent ce type

de classement que ceux des femmes, soit 81 % comparativement à 64 % (tableau 23). Sur le plan de l'âge, les auteurs présumés de 12 à 17 ans ont un dossier classé par mise en accusation moins souvent que les auteurs plus âgés, quel que soit le sexe. De plus, le classement par mise en accusation est un peu moins élevé chez les auteurs âgés de 70 ans et plus.

Les auteurs présumés ont un dossier classé sans mise en accusation surtout en raison du refus de la victime qu'une accusation soit portée (52 %) et pour une raison indépendante de la volonté policière (40 %). Ces proportions sont sensiblement les mêmes, quel que soit le sexe des auteurs présumés. On observe toutefois quelques variations selon leur groupe d'âge notamment chez les 12 à 17 ans pour lesquels une raison indépendante de la volonté policière est moins invoquée au profit des motifs suivants : programme de déjudiciarisation, avertissement et renvoi à un organisme communautaire.

TABLEAU 23

Auteurs présumés de violence conjugale ayant un dossier classé par ou sans mise en accusation selon le groupe d'âge, Québec, 2003

Groupe d'âge	Nombre			Pourcentage		
	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Total	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Total
FEMMES						
12-17	24	39	63	38,1	61,9	100
18-24	263	131	394	66,8	33,2	100
25-29	168	99	267	62,9	37,1	100
30-39	483	275	758	63,7	36,3	100
40-49	289	144	433	66,7	33,3	100
50-59	66	45	111	59,5	40,5	100
60-69	12	6	18	66,7	33,3	100
70 et plus	3	3	6	50,0	50,0	100
Total	1 308	742	2 050	63,8	36,2	100
HOMMES						
12-17	101	79	180	56,1	43,9	100
18-24	1 575	370	1 945	81,0	19,0	100
25-29	1 498	325	1 823	82,2	17,8	100
30-39	3 648	806	4 454	81,9	18,1	100
40-49	2 630	628	3 258	80,7	19,3	100
50-59	818	220	1 038	78,8	21,2	100
60-69	219	80	299	73,2	26,8	100
70 et plus	71	35	106	67,0	33,0	100
Total	10 560	2 543	13 103	80,6	19,4	100
TOTAL						
12-17	125	118	243	51,4	48,6	100
18-24	1 838	501	2 339	78,6	21,4	100
25-29	1 666	424	2 090	79,7	20,3	100
30-39	4 131	1 081	5 212	79,3	20,7	100
40-49	2 919	772	3 691	79,1	20,9	100
50-59	884	265	1 149	76,9	23,1	100
60-69	231	86	317	72,9	27,1	100
70 et plus	74	38	112	66,1	33,9	100
Total	11 868	3 285	15 153	78,3	21,7	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

5. LES TABLEAUX RÉGIONAUX

Nous tenons à rappeler que les données de la région de la Mauricie doivent être interprétées avec prudence, car elles excluent celles de la MRC de

Shawinigan. En effet, ces données n'étaient pas disponibles au moment de l'extraction des statistiques aux fins du présent rapport. Dans le prochain rapport sur la violence conjugale, les données mises à jour de 2003 en tiendront compte.

TABLEAU 24

Nombre de victimes de violence conjugale et proportion par rapport à l'ensemble des victimes de crimes contre la personne selon le sexe et la région, Québec, 2003

Région	Femmes		Hommes		Total	
	Nombre	% par rapport aux femmes victimes de crimes contre la personne	Nombre	% par rapport aux hommes victimes de crimes contre la personne	Nombre	% par rapport aux victimes de crimes contre la personne
Bas-Saint-Laurent	319	43,9	64	7,6	383	24,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	384	42,3	68	6,3	452	22,8
Capitale-Nationale	817	31,9	125	4,8	942	18,3
Mauricie ¹	252	26,8	42	3,8	294	14,3
Estrie	435	48,9	64	6,2	499	25,9
Montréal	5 160	36,6	993	6,7	6 153	21,2
Outaouais	784	37,7	177	7,9	961	22,2
Abitibi-Témiscamingue	255	37,3	46	7,3	301	22,9
Côte-Nord	209	38,3	36	6,3	245	22,0
Nord-du-Québec	115	32,0	13	5,1	128	20,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	181	38,9	34	6,7	215	22,1
Chaudière-Appalaches	392	45,8	48	5,2	440	24,7
Laval	688	46,6	152	10,8	840	29,1
Lanaudière	679	45,4	129	8,8	808	27,2
Laurentides	766	44,9	141	7,6	907	25,5
Montréal	1 995	36,3	415	7,3	2 410	21,5
Centre-du-Québec	409	51,2	71	8,6	480	29,6
Total	13 840	38,4	2 618	6,9	16 458	22,2

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 25Victimes de violence conjugale et taux de victimisation¹ selon le sexe et la région, Québec, 1997 à 2003

Région	1997	1 998	1 999	2 000	2 001	2 002	2 003	Différence 2003-2002	Variation 2003/2002 (en %)
NOMBRE									
FEMMES									
Bas-Saint-Laurent	262	247	253	260	286	255	319	64,0	25,1
Saguenay–Lac-Saint-Jean	356	348	357	380	326	382	384	2,0	0,5
Capitale-Nationale	831	700	748	877	942	899	817	-82,0	-9,1
Mauricie ²	292	331	308	280	306	316	252	-64,0	-20,3
Estrie	327	347	285	343	335	371	435	64,0	17,3
Montréal	4 429	4 770	5 053	5 602	5 474	5 570	5 160	-410,0	-7,4
Outaouais	648	661	675	741	709	825	784	-41,0	-5,0
Abitibi-Témiscamingue	223	244	216	226	240	263	255	-8,0	-3,0
Côte-Nord	224	215	195	224	204	179	209	30,0	16,8
Nord-du-Québec ³	31	30	110	148	159	174	115	-59,0	-33,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	124	150	154	173	199	207	181	-26,0	-12,6
Chaudière-Appalaches	337	289	312	306	316	348	392	44,0	12,6
Laval	474	440	453	541	613	577	688	111,0	19,2
Lanaudière	509	444	512	554	594	614	679	65,0	10,6
Laurentides	592	549	582	610	688	660	766	106,0	16,1
Montérégie	1 729	1 839	1 933	2 006	2 041	2 137	1 995	-142,0	-6,6
Centre-du-Québec	171	164	258	274	335	333	409	76,0	22,8
Total	11 559	11 768	12 404	13 545	13 767	14 110	13 840	-270,0	-1,9
HOMMES									
Bas-Saint-Laurent	36	27	52	39	43	43	64	21,0	48,8
Saguenay–Lac-Saint-Jean	56	61	52	69	67	53	68	15,0	28,3
Capitale-Nationale	100	79	101	114	132	133	125	-8,0	-6,0
Mauricie ²	43	55	61	57	76	56	42	-14,0	-25,0
Estrie	43	50	55	38	56	58	64	6,0	10,3
Montréal	661	679	711	1 004	968	971	993	22,0	2,3
Outaouais	119	127	128	226	218	168	177	9,0	5,4
Abitibi-Témiscamingue	35	32	33	46	42	56	46	-10,0	-17,9
Côte-Nord	35	21	19	61	32	33	36	3,0	9,1
Nord-du-Québec ³	7	3	11	13	34	27	13	-14,0	-51,9
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	24	21	24	31	33	29	34	5,0	17,2
Chaudière-Appalaches	35	30	52	42	53	58	48	-10,0	-17,2
Laval	85	78	77	99	131	128	152	24,0	18,8
Lanaudière	63	66	74	93	83	96	129	33,0	34,4
Laurentides	80	79	87	95	91	106	141	35,0	33,0
Montérégie	248	282	355	388	390	392	415	23,0	5,9
Centre-du-Québec	21	18	31	40	53	54	71	17,0	31,5
Total	1 691	1 708	1 923	2 455	2 502	2 461	2 618	157,0	6,4

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

3. Au Nord-du-Québec, le corps de police de l'Administration régionale de Kativik a commencé à participer au Programme de déclaration de la criminalité fondé sur l'affaire en 1999.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 25 (suite)Victimes de violence conjugale et taux de victimisation¹ selon le sexe et la région, Québec, 1997 à 2003

Région	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Différence 2003-2002	Variation 2003/2002 (en %)
TAUX									
FEMMES									
Bas-Saint-Laurent	287,3	270,3	277,2	285,8	315,4	281,2	352,4	71,2	25,3
Saguenay–Lac-Saint-Jean	288,9	280,0	286,8	306,4	264,2	311,6	315,0	3,4	1,1
Capitale-Nationale	286,8	241,3	256,9	300,3	320,7	301,3	271,3	-30,0	-9,9
Mauricie ²	246,9	279,4	260,0	236,5	259,1	269,0	213,7	-55,3	-20,6
Estrie	265,1	279,2	227,9	271,9	263,8	288,2	334,2	45,9	16,0
Montréal	541,6	585,1	618,3	681,0	659,7	658,2	606,5	-51,7	-7,9
Outaouais	489,4	494,0	500,2	543,0	510,3	582,5	540,3	-42,3	-7,2
Abitibi-Témiscamingue	329,5	379,6	337,6	355,6	380,4	422,4	410,5	-11,8	-2,8
Côte-Nord	522,8	503,7	459,7	532,8	489,5	436,4	511,4	75,1	17,2
Nord-du-Québec ³	289,5	212,0	774,0	1038,6	1110,3	1195,9	786,8	-409,1	-34,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	271,2	329,7	341,6	388,8	450,1	475,8	415,7	-60,0	-12,6
Chaudière-Appalaches	204,5	174,2	187,0	182,5	188,1	205,7	230,3	24,7	12,0
Laval	323,0	296,1	301,2	354,1	395,4	370,1	434,2	64,1	17,3
Lanaudière	319,1	273,8	311,6	333,5	353,5	361,1	392,1	31,0	8,6
Laurentides	318,0	289,1	301,0	309,0	341,2	323,3	365,7	42,4	13,1
Montréal	314,2	330,9	344,8	354,9	357,6	372,8	342,8	-30,0	-8,1
Centre-du-Québec	182,1	173,2	271,1	286,7	349,6	345,2	420,7	75,6	21,9
Total	365,2	369,9	387,7	420,7	424,4	430,7	418,2	-12,5	-2,9
HOMMES									
Bas-Saint-Laurent	40,6	30,5	58,8	44,3	49,1	48,9	72,7	23,8	48,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	46,9	49,1	41,8	55,5	54,2	43,4	55,9	12,5	28,7
Capitale-Nationale	36,8	29,0	36,9	41,5	47,8	47,6	44,3	-3,4	-6,9
Mauricie ²	38,5	49,2	54,5	51,0	68,3	50,4	37,6	-12,7	-25,4
Estrie	36,0	41,6	45,4	31,1	45,5	46,5	50,7	4,1	9,0
Montréal	88,5	90,9	94,6	132,7	126,5	124,2	126,1	1,8	1,5
Outaouais	91,9	97,1	97,3	170,3	161,5	122,5	126,6	4,1	3,3
Abitibi-Témiscamingue	51,3	48,2	49,9	70,3	64,9	89,0	73,3	-15,8	-17,7
Côte-Nord	77,0	46,5	42,4	137,2	72,9	77,3	85,1	7,8	10,1
Nord-du-Québec ³	38,8	19,5	71,8	85,0	221,4	171,8	82,2	-89,6	-52,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	52,6	46,5	53,8	70,6	75,9	68,3	80,0	11,7	17,2
Chaudière-Appalaches	21,3	18,1	31,3	25,1	31,5	34,4	28,2	-6,2	-18,0
Laval	60,5	54,9	53,6	67,9	88,6	86,4	100,9	14,6	16,8
Lanaudière	39,4	40,6	45,0	55,9	49,2	56,6	74,4	17,8	31,5
Laurentides	43,1	41,7	45,2	48,4	45,4	52,4	68,0	15,6	29,7
Montréal	46,2	52,1	65,0	70,5	70,2	70,5	73,5	3,1	4,3
Centre-du-Québec	22,6	19,2	32,9	42,2	55,7	56,3	73,6	17,3	30,7
Total	55,5	55,8	62,4	79,2	80,0	78,2	82,2	4,1	5,1

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

3. Au Nord-du-Québec, le corps de police de l'Administration régionale de Kativik a commencé à participer au Programme de déclaration de la criminalité fondé sur l'affaire en 1999.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 26

Victimes de violence conjugale selon le sexe et la région, Québec, 2003

Région	Nombre			Pourcentage		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Bas-Saint-Laurent	319	64	383	83,3	16,7	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	384	68	452	85,0	15,0	100
Capitale-Nationale	817	125	942	86,7	13,3	100
Mauricie ¹	252	42	294	85,7	14,3	100
Estrie	435	64	499	87,2	12,8	100
Montréal	5 160	993	6 153	83,9	16,1	100
Outaouais	784	177	961	81,6	18,4	100
Abitibi-Témiscamingue	255	46	301	84,7	15,3	100
Côte-Nord	209	36	245	85,3	14,7	100
Nord-du-Québec	115	13	128	89,8	10,2	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	181	34	215	84,2	15,8	100
Chaudière-Appalaches	392	48	440	89,1	10,9	100
Laval	688	152	840	81,9	18,1	100
Lanaudière	679	129	808	84,0	16,0	100
Laurentides	766	141	907	84,5	15,5	100
Montréal	1 995	415	2 410	82,8	17,2	100
Centre-du-Québec	409	71	480	85,2	14,8	100
Total	13 840	2 618	16 458	84,1	15,9	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLERAU 27Taux de victimisation conjugale¹ selon le groupe d'âge, le sexe et la région, Québec, 2003

Région	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
FEMMES									
Bas-Saint-Laurent	104,8	738,5	990,5	738,1	408,6	169,1	82,7	0,0	352,4
Saguenay–Lac-Saint-Jean	155,8	523,6	787,2	653,9	375,6	121,0	45,0	26,5	315,0
Capitale-Nationale	164,6	460,4	700,2	535,1	333,2	82,0	39,5	11,7	271,3
Mauricie ²	101,9	418,9	606,5	596,3	239,6	46,0	7,1	0,0	213,7
Estrie	153,9	658,8	866,1	722,4	284,5	156,8	79,1	0,0	334,2
Montréal	279,7	1332,4	1031,2	1144,7	661,7	226,8	66,3	29,1	606,5
Outaouais	350,2	945,5	1211,4	988,7	531,8	157,8	67,9	7,1	540,3
Abitibi-Témiscamingue	271,1	1013,6	1016,7	672,0	357,9	155,8	50,6	14,1	410,5
Côte-Nord	229,2	889,2	1195,2	1058,1	504,6	153,7	24,9	0,0	511,4
Nord-du-Québec	284,6	1422,7	1225,8	1410,8	500,6	225,5	0,0	0,0	786,8
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	220,8	1172,1	1215,1	908,8	408,5	119,0	58,1	15,4	415,7
Chaudière-Appalaches	112,1	372,9	530,3	552,7	224,8	99,8	23,1	13,4	230,3
Laval	179,1	1031,2	897,1	779,5	464,0	143,6	76,0	30,3	434,2
Lanaudière	138,9	670,8	1119,4	817,4	383,2	120,9	74,5	0,0	392,1
Laurentides	197,1	740,6	696,6	664,1	393,9	180,7	42,4	4,7	365,7
Montréal	160,0	647,0	798,7	701,6	340,1	137,0	42,5	9,2	342,8
Centre-du-Québec	223,2	846,9	777,6	930,6	420,4	235,9	77,7	7,3	420,7
Total	197,4	856,4	898,5	836,5	432,2	155,0	53,9	15,5	418,2
HOMMES									
Bas-Saint-Laurent	0,0	120,9	86,9	165,0	111,9	32,1	21,5	0,0	72,7
Saguenay–Lac-Saint-Jean	43,0	40,0	23,2	128,2	68,9	63,6	0,0	19,3	55,9
Capitale-Nationale	27,4	36,5	33,0	101,8	69,5	19,1	13,9	0,0	44,3
Mauricie ²	10,6	40,0	123,8	97,1	44,0	10,3	0,0	0,0	37,6
Estrie	17,1	66,0	90,9	102,2	62,3	23,7	7,7	16,7	50,7
Montréal	15,5	158,4	154,0	213,1	174,0	81,6	37,7	22,0	126,1
Outaouais	56,9	209,5	192,0	203,1	154,7	68,4	23,8	0,0	126,6
Abitibi-Témiscamingue	15,1	71,8	139,8	137,6	81,7	49,0	50,7	19,4	73,3
Côte-Nord	49,0	89,8	166,4	83,9	120,5	68,6	47,1	33,7	85,1
Nord-du-Québec	0,0	0,0	187,6	93,7	164,3	51,9	0,0	189,0	82,2
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	26,9	149,9	44,8	198,6	101,4	51,3	20,1	0,0	80,0
Chaudière-Appalaches	6,3	34,1	39,3	59,6	35,5	21,1	5,9	0,0	28,2
Laval	21,4	157,6	149,6	199,2	126,4	49,3	19,6	0,0	100,9
Lanaudière	16,3	70,6	131,7	150,0	101,5	49,2	16,9	0,0	74,4
Laurentides	14,6	65,4	126,3	127,0	83,4	57,0	18,9	0,0	68,0
Montréal	30,5	59,6	121,1	157,1	96,7	31,1	28,5	11,3	73,5
Centre-du-Québec	43,8	113,5	163,1	140,6	74,3	25,2	10,1	22,6	73,6
Total	23,2	96,0	120,8	159,2	108,0	46,9	22,6	11,1	82,2

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 27 (suite)Taux de victimisation conjugale¹ selon le groupe d'âge, le sexe et la région, Québec, 2003

Région	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
TOTAL									
Bas-Saint-Laurent	51,5	413,5	517,9	445,9	260,2	100,2	52,7	0,0	214,5
Saguenay–Lac-Saint-Jean	97,6	266,0	385,0	386,1	219,8	91,8	23,4	23,6	185,6
Capitale-Nationale	94,9	246,9	352,3	310,3	202,0	51,5	27,5	7,3	161,4
Mauricie ²	54,7	221,1	356,5	342,4	142,3	28,1	3,7	0,0	128,1
Estrie	83,7	352,0	462,7	404,0	173,0	90,1	44,7	6,6	194,5
Montréal	144,9	755,0	585,7	658,2	417,0	157,8	53,3	26,5	375,5
Outaouais	200,1	571,8	704,5	598,2	345,5	113,3	46,4	4,2	337,3
Abitibi-Témiscamingue	139,8	523,5	569,9	400,1	216,5	100,8	50,7	16,4	241,0
Côte-Nord	137,3	475,9	659,2	568,8	308,1	108,8	36,3	15,0	294,5
Nord-du-Québec	138,2	696,6	698,6	728,4	319,1	135,1	0,0	96,2	420,7
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	122,6	626,6	628,5	557,2	254,4	84,7	39,5	8,8	249,9
Chaudière-Appalaches	58,0	192,3	272,4	297,2	128,9	60,1	14,6	8,0	129,3
Laval	98,6	581,0	519,7	487,7	296,9	97,8	49,4	17,9	271,8
Lanaudière	75,7	350,7	612,8	485,0	242,1	84,9	45,4	0,0	233,1
Laurentides	104,0	386,7	408,2	396,4	238,2	118,8	30,6	2,7	217,6
Montérégie	93,7	339,6	450,1	429,2	219,5	84,7	35,7	10,0	210,2
Centre-du-Québec	130,3	460,3	452,7	520,9	244,8	129,9	44,5	13,3	247,9
Total	108,2	466,0	499,6	490,8	270,0	101,7	38,9	13,8	253,5

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 28

Victimes de violence conjugale selon le groupe d'âge, le sexe et la région, Québec, 2003

Région	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
FEMMES									
Bas-Saint-Laurent	8	66	52	86	73	26	8	0	319
Saguenay–Lac-Saint-Jean	17	69	61	108	95	24	6	4	384
Capitale-Nationale	35	149	156	229	189	41	13	5	817
Mauricie ¹	9	48	41	89	55	9	1	0	252
Estrie	17	93	79	134	68	33	11	0	435
Montréal	156	1 252	811	1 617	956	273	57	38	5 160
Outaouais	47	140	134	256	162	35	9	1	784
Abitibi-Témiscamingue	17	65	42	66	46	15	3	1	255
Côte-Nord	9	37	33	75	44	10	1	0	209
Nord-du-Québec	6	31	19	42	13	4	0	0	115
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	8	41	27	56	36	9	3	1	181
Chaudière-Appalaches	17	67	61	138	74	28	4	3	392
Laval	24	160	100	205	146	34	13	6	688
Lanaudière	24	108	121	236	143	34	13	0	679
Laurentides	39	144	97	242	174	60	9	1	766
Montérégie	85	376	311	660	401	131	25	6	1 995
Centre-du-Québec	19	87	51	129	77	37	8	1	409
Total	537	2 933	2 196	4 368	2 752	803	184	67	13 840
HOMMES									
Bas-Saint-Laurent	0	12	5	20	20	5	2	0	64
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	6	2	22	18	13	0	2	68
Capitale-Nationale	6	12	8	47	39	9	4	0	125
Mauricie ¹	1	5	9	15	10	2	0	0	42
Estrie	2	10	9	20	15	5	1	2	64
Montréal	9	144	125	329	253	89	27	17	993
Outaouais	8	32	21	52	46	15	3	0	177
Abitibi-Témiscamingue	1	5	6	14	11	5	3	1	46
Côte-Nord	2	4	5	6	11	5	2	1	36
Nord-du-Québec	0	0	3	3	5	1	0	1	13
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	6	1	12	9	4	1	0	34
Chaudière-Appalaches	1	7	5	16	12	6	1	0	48
Laval	3	26	17	53	39	11	3	0	152
Lanaudière	3	13	15	43	38	14	3	0	129
Laurentides	3	14	18	46	37	19	4	0	141
Montérégie	17	38	50	148	112	29	16	5	415
Centre-du-Québec	4	13	12	21	14	4	1	2	71
Total	66	347	311	867	689	236	71	31	2 618

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 28 (suite)

Victimes de violence conjugale selon le groupe d'âge, le sexe et la région, Québec, 2003

Région	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
TOTAL									
Bas-Saint-Laurent	8	78	57	106	93	31	10	0	383
Saguenay–Lac-Saint-Jean	22	75	63	130	113	37	6	6	452
Capitale-Nationale	41	161	164	276	228	50	17	5	942
Mauricie ¹	10	53	50	104	65	11	1	0	294
Estrie	19	103	88	154	83	38	12	2	499
Montréal	165	1 396	936	1 946	1 209	362	84	55	6 153
Outaouais	55	172	155	308	208	50	12	1	961
Abitibi-Témiscamingue	18	70	48	80	57	20	6	2	301
Côte-Nord	11	41	38	81	55	15	3	1	245
Nord-du-Québec	6	31	22	45	18	5	0	1	128
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	9	47	28	68	45	13	4	1	215
Chaudière-Appalaches	18	74	66	154	86	34	5	3	440
Laval	27	186	117	258	185	45	16	6	840
Lanaudière	27	121	136	279	181	48	16	0	808
Laurentides	42	158	115	288	211	79	13	1	907
Montérégie	102	414	361	808	513	160	41	11	2 410
Centre-du-Québec	23	100	63	150	91	41	9	3	480
Total	603	3 280	2 507	5 235	3 441	1 039	255	98	16 458

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABEAU 29

Victimes de violence conjugale selon le sexe, la relation avec l'auteur présumé et la région, Québec, 2003

Région	Nombre				Pourcentage			
	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/ amis intimes	Total	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/ amis intimes	Total
FEMMES								
Bas-Saint-Laurent	129	144	46	319	40,4	45,1	14,4	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	153	177	54	384	39,8	46,1	14,1	100
Capitale-Nationale	317	415	85	817	38,8	50,8	10,4	100
Mauricie ¹	107	124	21	252	42,5	49,2	8,3	100
Estrie	178	210	47	435	40,9	48,3	10,8	100
Montréal	2 532	1 857	771	5 160	49,1	36,0	14,9	100
Outaouais	327	227	230	784	41,7	29,0	29,3	100
Abitibi-Témiscamingue	110	105	40	255	43,1	41,2	15,7	100
Côte-Nord	85	102	22	209	40,7	48,8	10,5	100
Nord-du-Québec	86	25	4	115	74,8	21,7	3,5	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	75	89	17	181	41,4	49,2	9,4	100
Chaudière-Appalaches	171	176	45	392	43,6	44,9	11,5	100
Laval	382	274	32	688	55,5	39,8	4,7	100
Lanaudière	298	286	95	679	43,9	42,1	14,0	100
Laurentides	302	345	119	766	39,4	45,0	15,5	100
Montréal	892	901	202	1 995	44,7	45,2	10,1	100
Centre-du-Québec	201	163	45	409	49,1	39,9	11,0	100
Total	6 345	5 620	1 875	13 840	45,8	40,6	13,5	100
HOMMES								
Bas-Saint-Laurent	25	34	5	64	39,1	53,1	7,8	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	14	35	19	68	20,6	51,5	27,9	100
Capitale-Nationale	31	73	21	125	24,8	58,4	16,8	100
Mauricie ¹	7	28	7	42	16,7	66,7	16,7	100
Estrie	15	39	10	64	23,4	60,9	15,6	100
Montréal	476	326	191	993	47,9	32,8	19,2	100
Outaouais	54	57	66	177	30,5	32,2	37,3	100
Abitibi-Témiscamingue	17	17	12	46	37,0	37,0	26,1	100
Côte-Nord	16	13	7	36	44,4	36,1	19,4	100
Nord-du-Québec	11	2	0	13	84,6	15,4	0,0	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	12	20	2	34	35,3	58,8	5,9	100
Chaudière-Appalaches	14	19	15	48	29,2	39,6	31,3	100
Laval	79	63	10	152	52,0	41,4	6,6	100
Lanaudière	40	61	28	129	31,0	47,3	21,7	100
Laurentides	31	75	35	141	22,0	53,2	24,8	100
Montréal	159	190	66	415	38,3	45,8	15,9	100
Centre-du-Québec	23	34	14	71	32,4	47,9	19,7	100
Total	1 024	1 086	508	2 618	39,1	41,5	19,4	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 29 (suite)

Victimes de violence conjugale selon le sexe, la relation avec l'auteur présumé et la région, Québec, 2003

Région	Nombre				Pourcentage			
	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/ amis intimes	Total	Conjointes/ conjoints	Ex-conjointes/ ex-conjoints	Amies/ amis intimes	Total
TOTAL								
Bas-Saint-Laurent	154	178	51	383	40,2	46,5	13,3	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	167	212	73	452	36,9	46,9	16,2	100
Capitale-Nationale	348	488	106	942	36,9	51,8	11,3	100
Mauricie ¹	114	152	28	294	38,8	51,7	9,5	100
Estrie	193	249	57	499	38,7	49,9	11,4	100
Montréal	3 008	2 183	962	6 153	48,9	35,5	15,6	100
Outaouais	381	284	296	961	39,6	29,6	30,8	100
Abitibi-Témiscamingue	127	122	52	301	42,2	40,5	17,3	100
Côte-Nord	101	115	29	245	41,2	46,9	11,8	100
Nord-du-Québec	97	27	4	128	75,8	21,1	3,1	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	87	109	19	215	40,5	50,7	8,8	100
Chaudière-Appalaches	185	195	60	440	42,0	44,3	13,6	100
Laval	461	337	42	840	54,9	40,1	5,0	100
Lanaudière	338	347	123	808	41,8	42,9	15,2	100
Laurentides	333	420	154	907	36,7	46,3	17,0	100
Montérégie	1 051	1 091	268	2 410	43,6	45,3	11,1	100
Centre-du-Québec	224	197	59	480	46,7	41,0	12,3	100
Total	7 369	6 706	2 383	16 458	44,8	40,7	14,5	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 30

Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2003

(en %)

Région	<i>Homicide ou tentative de meurtre</i>	<i>Aggression sexuelle</i>	<i>Voies de fait</i>	<i>Enlèvement ou séquestration</i>	<i>Harcèlement criminel</i>	<i>Proférer des menaces</i>	<i>Total</i>
FEMMES							
Bas-Saint-Laurent	0,3	3,1	61,1	0,6	18,8	16,0	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,6	2,1	59,1	1,8	19,5	15,9	100
Capitale-Nationale	0,7	2,8	60,7	0,2	13,5	22,0	100
Mauricie ¹	0,0	3,6	61,5	2,8	19,0	13,1	100
Estrie	0,2	1,6	61,1	2,5	15,6	18,9	100
Montréal	0,3	1,8	72,2	2,5	9,6	13,6	100
Outaouais	0,3	2,7	62,0	2,2	13,3	19,6	100
Abitibi-Témiscamingue	0,0	3,9	63,9	3,9	12,2	16,1	100
Côte-Nord	0,0	1,4	56,9	5,7	15,3	20,6	100
Nord-du-Québec	1,7	5,2	81,7	1,7	6,1	3,5	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,0	2,8	65,7	0,6	13,3	17,7	100
Chaudière-Appalaches	0,3	2,6	63,8	2,8	15,3	15,3	100
Laval	0,0	1,7	68,9	1,9	5,8	21,7	100
Lanaudière	0,3	3,4	62,0	2,4	12,7	19,3	100
Laurentides	0,4	2,7	58,0	1,8	16,6	20,5	100
Montréal	0,6	2,6	63,1	1,2	13,2	19,4	100
Centre-du-Québec	0,7	2,4	65,0	1,7	12,5	17,6	100
Total	0,4	2,3	66,2	2,1	12,1	16,9	100
HOMMES							
Bas-Saint-Laurent	1,6	0,0	60,9	1,6	15,6	20,3	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	0,0	0,0	55,9	0,0	17,6	26,5	100
Capitale-Nationale	0,0	0,8	49,6	0,0	22,4	27,2	100
Mauricie ¹	0,0	0,0	57,1	2,4	16,7	23,8	100
Estrie	0,0	0,0	67,2	0,0	10,9	21,9	100
Montréal	0,5	0,2	77,3	0,6	8,4	13,0	100
Outaouais	0,6	0,0	67,8	0,6	11,3	19,8	100
Abitibi-Témiscamingue	0,0	2,2	78,3	0,0	10,9	8,7	100
Côte-Nord	0,0	5,6	72,2	0,0	5,6	16,7	100
Nord-du-Québec	0,0	0,0	92,3	0,0	7,7	0,0	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	2,9	0,0	70,6	0,0	14,7	11,8	100
Chaudière-Appalaches	0,0	0,0	58,3	4,2	8,3	29,2	100
Laval	0,0	0,0	78,9	0,0	3,3	17,8	100
Lanaudière	0,0	0,8	67,4	0,0	8,5	23,3	100
Laurentides	0,0	0,7	63,1	0,7	14,2	21,3	100
Montréal	1,4	1,0	63,1	0,2	10,1	24,1	100
Centre-du-Québec	1,4	0,0	62,0	0,0	7,0	29,6	100
Total	0,6	0,5	69,6	0,5	10,2	18,7	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 30 (suite)

Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et la région, Québec, 2003

(en %)

Région	<i>Homicide ou tentative de meurtre</i>	<i>Agression sexuelle</i>	<i>Voies de fait</i>	<i>Enlèvement ou séquestration</i>	<i>Harcèlement criminel</i>	<i>Proférer des menaces</i>	<i>Total</i>
TOTAL							
Bas-Saint-Laurent	0,5	2,6	61,1	0,8	18,3	16,7	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	1,3	1,8	58,6	1,5	19,2	17,5	100
Capitale-Nationale	0,6	2,5	59,2	0,2	14,6	22,7	100
Mauricie ¹	0,0	3,1	60,9	2,7	18,7	14,6	100
Estrie	0,2	1,4	61,9	2,2	15,0	19,2	100
Montréal	0,3	1,6	73,1	2,2	9,4	13,5	100
Outaouais	0,3	2,2	63,1	1,9	12,9	19,7	100
Abitibi-Témiscamingue	0,0	3,7	66,1	3,3	12,0	15,0	100
Côte-Nord	0,0	2,0	59,2	4,9	13,9	20,0	100
Nord-du-Québec	1,6	4,7	82,8	1,6	6,3	3,1	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	0,5	2,3	66,5	0,5	13,5	16,7	100
Chaudière-Appalaches	0,2	2,3	63,2	3,0	14,5	16,8	100
Laval	0,0	1,4	70,7	1,5	5,4	21,0	100
Lanaudière	0,2	3,0	62,9	2,0	12,0	19,9	100
Laurentides	0,3	2,4	58,8	1,7	16,2	20,6	100
Montérégie	0,7	2,3	63,1	1,0	12,7	20,2	100
Centre-du-Québec	0,8	2,1	64,6	1,5	11,7	19,4	100
Total	0,4	2,0	66,7	1,8	11,8	17,2	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 31

Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures selon la gravité des blessures et la région, Québec, 2003

Région	Nombre de victimes	% de victimes blessées	Nombre de victimes blessées	Gravité des blessures (en %)				Total
				Légère	Grave	Mortelle	Inconnue	
FEMMES								
Bas-Saint-Laurent	319	43,6	139	89,9	1,4	0,0	8,6	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	384	36,5	140	78,6	3,6	0,7	17,1	100
Capitale-Nationale	817	49,4	404	64,4	2,0	0,2	33,4	100
Mauricie ¹	252	48,0	121	87,6	4,1	0,0	8,3	100
Estrie	435	49,4	215	87,4	2,3	0,0	10,2	100
Montréal	5 160	46,6	2 406	91,1	1,8	0,2	6,9	100
Outaouais	784	43,5	341	86,8	3,2	0,3	9,7	100
Abitibi-Témiscamingue	255	43,9	112	90,2	2,7	0,0	7,1	100
Côte-Nord	209	44,5	93	89,2	3,2	0,0	7,5	100
Nord-du-Québec	115	55,7	64	84,4	9,4	1,6	4,7	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	181	32,0	58	89,7	6,9	0,0	3,4	100
Chaudière-Appalaches	392	40,8	160	91,9	3,1	0,0	5,0	100
Laval	688	34,7	239	92,5	1,3	0,0	6,3	100
Lanaudière	679	40,8	277	83,8	3,2	0,7	12,3	100
Laurentides	766	42,0	322	87,0	3,7	0,3	9,0	100
Montérégie	1 995	41,8	833	86,6	1,9	0,4	11,2	100
Centre-du-Québec	409	39,4	161	97,5	0,6	0,0	1,9	100
Total	13 840	44,0	6 085	87,5	2,3	0,3	9,9	100
HOMMES								
Bas-Saint-Laurent	64	40,6	26	92,3	0,0	0,0	7,7	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	68	27,9	19	68,4	10,5	0,0	21,1	100
Capitale-Nationale	125	36,8	46	67,4	2,2	0,0	30,4	100
Mauricie ¹	42	45,2	19	89,5	5,3	0,0	5,3	100
Estrie	64	42,2	27	88,9	3,7	0,0	7,4	100
Montréal	993	47,7	474	93,0	1,7	0,2	5,1	100
Outaouais	177	37,9	67	83,6	0,0	0,0	16,4	100
Abitibi-Témiscamingue	46	52,2	24	95,8	0,0	0,0	4,2	100
Côte-Nord	36	47,2	17	70,6	23,5	0,0	5,9	100
Nord-du-Québec	13	61,5	8	100,0	0,0	0,0	0,0	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	34	38,2	13	92,3	7,7	0,0	0,0	100
Chaudière-Appalaches	48	29,2	14	92,9	0,0	0,0	7,1	100
Laval	152	45,4	69	97,1	0,0	0,0	2,9	100
Lanaudière	129	37,2	48	93,8	0,0	0,0	6,3	100
Laurentides	141	37,6	53	88,7	3,8	0,0	7,5	100
Montérégie	415	42,7	177	84,2	5,6	1,7	8,5	100
Centre-du-Québec	71	39,4	28	89,3	3,6	0,0	7,1	100
Total	2 618	43,1	1 129	89,2	2,7	0,4	7,7	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 31 (suite)

Victimes de violence conjugale ayant subi des blessures selon la gravité des blessures et la région, Québec, 2003

Région	Nombre de victimes	% de victimes blessées	Nombre de victimes blessées	Gravité des blessures (en %)				Total
				Légère	Grave	Mortelle	Inconnue	
TOTAL								
Bas-Saint-Laurent	383	43,1	165	90,3	1,2	0,0	8,5	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	452	35,2	159	77,4	4,4	0,6	17,6	100
Capitale-Nationale	942	47,8	450	64,7	2,0	0,2	33,1	100
Mauricie ¹	294	47,6	140	87,9	4,3	0,0	7,9	100
Estrie	499	48,5	242	87,6	2,5	0,0	9,9	100
Montréal	6 153	46,8	2 880	91,4	1,8	0,2	6,6	100
Outaouais	961	42,5	408	86,3	2,7	0,2	10,8	100
Abitibi-Témiscamingue	301	45,2	136	91,2	2,2	0,0	6,6	100
Côte-Nord	245	44,9	110	86,4	6,4	0,0	7,3	100
Nord-du-Québec	128	56,3	72	86,1	8,3	1,4	4,2	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	215	33,0	71	90,1	7,0	0,0	2,8	100
Chaudière-Appalaches	440	39,5	174	92,0	2,9	0,0	5,2	100
Laval	840	36,7	308	93,5	1,0	0,0	5,5	100
Lanaudière	808	40,2	325	85,2	2,8	0,6	11,4	100
Laurentides	907	41,3	375	87,2	3,7	0,3	8,8	100
Montérégie	2 410	41,9	1 010	86,1	2,6	0,6	10,7	100
Centre-du-Québec	480	39,4	189	96,3	1,1	0,0	2,6	100
Total	16 458	43,8	7 214	87,8	2,4	0,3	9,6	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLERAU 32

Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la région, Québec, 2003

Région	Nombre					Pourcentage				
	Dossiers classés					Dossiers classés				
	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	Total	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	Total
FEMMES										
Bas-Saint-Laurent	17	178	124	302	319	5,3	55,8	38,9	94,7	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	27	214	143	357	384	7,0	55,7	37,2	93,0	100
Capitale-Nationale	161	515	141	656	817	19,7	63,0	17,3	80,3	100
Mauricie ¹	7	203	42	245	252	2,8	80,6	16,7	97,2	100
Estrie	29	298	108	406	435	6,7	68,5	24,8	93,3	100
Montréal	353	4 649	158	4 807	5 160	6,8	90,1	3,1	93,2	100
Outaouais	31	506	247	753	784	4,0	64,5	31,5	96,0	100
Abitibi-Témiscamingue	36	137	82	219	255	14,1	53,7	32,2	85,9	100
Côte-Nord	19	154	36	190	209	9,1	73,7	17,2	90,9	100
Nord-du-Québec	21	77	17	94	115	18,3	67,0	14,8	81,7	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	10	103	68	171	181	5,5	56,9	37,6	94,5	100
Chaudière-Appalaches	22	292	78	370	392	5,6	74,5	19,9	94,4	100
Laval	10	576	102	678	688	1,5	83,7	14,8	98,5	100
Lanaudière	67	394	218	612	679	9,9	58,0	32,1	90,1	100
Laurentides	71	491	204	695	766	9,3	64,1	26,6	90,7	100
Montréal	139	1 323	533	1 856	1 995	7,0	66,3	26,7	93,0	100
Centre-du-Québec	26	216	167	383	409	6,4	52,8	40,8	93,6	100
Total	1 046	10 326	2 468	12 794	13 840	7,6	74,6	17,8	92,4	100
HOMMES										
Bas-Saint-Laurent	4	20	40	60	64	6,3	31,3	62,5	93,8	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	11	24	33	57	68	16,2	35,3	48,5	83,8	100
Capitale-Nationale	33	47	45	92	125	26,4	37,6	36,0	73,6	100
Mauricie ¹	1	28	13	41	42	2,4	66,7	31,0	97,6	100
Estrie	9	24	31	55	64	14,1	37,5	48,4	85,9	100
Montréal	83	823	87	910	993	8,4	82,9	8,8	91,6	100
Outaouais	12	70	95	165	177	6,8	39,5	53,7	93,2	100
Abitibi-Témiscamingue	3	19	24	43	46	6,5	41,3	52,2	93,5	100
Côte-Nord	7	22	7	29	36	19,4	61,1	19,4	80,6	100
Nord-du-Québec	2	5	6	11	13	15,4	38,5	46,2	84,6	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	1	6	27	33	34	2,9	17,6	79,4	97,1	100
Chaudière-Appalaches	5	21	22	43	48	10,4	43,8	45,8	89,6	100
Laval	1	109	42	151	152	0,7	71,7	27,6	99,3	100
Lanaudière	12	57	60	117	129	9,3	44,2	46,5	90,7	100
Laurentides	22	53	66	119	141	15,6	37,6	46,8	84,4	100
Montréal	37	197	181	378	415	8,9	47,5	43,6	91,1	100
Centre-du-Québec	4	18	49	67	71	5,6	25,4	69,0	94,4	100
Total	247	1 543	828	2 371	2 618	9,4	58,9	31,6	90,6	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU 32 (suite)

Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la région, Québec, 2003

Région	Nombre					Pourcentage				
	Dossiers classés				Total	Dossiers classés				Total
	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total		Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	
TOTAL										
Bas-Saint-Laurent	21	198	164	362	383	5,5	51,7	42,8	94,5	100
Saguenay–Lac-Saint-Jean	38	238	176	414	452	8,4	52,7	38,9	91,6	100
Capitale-Nationale	194	562	186	748	942	20,6	59,7	19,7	79,4	100
Mauricie ¹	8	231	55	286	294	2,7	78,6	18,7	97,3	100
Estrie	38	322	139	461	499	7,6	64,5	27,9	92,4	100
Montréal	436	5 472	245	5 717	6 153	7,1	88,9	4,0	92,9	100
Outaouais	43	576	342	918	961	4,5	59,9	35,6	95,5	100
Abitibi-Témiscamingue	39	156	106	262	301	13,0	51,8	35,2	87,0	100
Côte-Nord	26	176	43	219	245	10,6	71,8	17,6	89,4	100
Nord-du-Québec	23	82	23	105	128	18,0	64,1	18,0	82,0	100
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	11	109	95	204	215	5,1	50,7	44,2	94,9	100
Chaudière-Appalaches	27	313	100	413	440	6,1	71,1	22,7	93,9	100
Laval	11	685	144	829	840	1,3	81,5	17,1	98,7	100
Lanaudière	79	451	278	729	808	9,8	55,8	34,4	90,2	100
Laurentides	93	544	270	814	907	10,3	60,0	29,8	89,7	100
Montréal	176	1 520	714	2 234	2 410	7,3	63,1	29,6	92,7	100
Centre-du-Québec	30	234	216	450	480	6,3	48,8	45,0	93,8	100
Total	1 293	11 869	3 296	15 165	16 458	7,9	72,1	20,0	92,1	100

1. Exclut les données de la MRC de Shawinigan.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

5.1 D'AUTRES TABLEAUX SUR LE SITE DU MINISTÈRE

En plus des tableaux présentés dans ce chapitre, les personnes intéressées par les crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal sur le plan régional pourront consulter d'autres tableaux par région dans le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :

[www.msp.gouv.qc.ca]

Les tableaux présentés dans le site Internet sont les suivants :

- Femmes victimes de violence conjugale et taux de victimisation, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions
- Auteurs présumés de violence conjugale commise sur des femmes, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions
- Femmes victimes de violence conjugale selon le classement du dossier
- Hommes victimes de violence conjugale et taux de victimisation, selon le groupe d'âge et la catégorie d'infractions
- Auteurs présumés de violence conjugale commise sur des hommes, selon la relation avec la victime et la catégorie d'infractions
- Hommes victimes de violence conjugale selon le classement du dossier

CONCLUSION

En 2003, les corps policiers du Québec ont enregistré près de 17 000 victimes de crimes contre la personne commis dans un contexte conjugal. Ces victimes représentent plus d'une victime de crimes contre la personne sur cinq. Ce type de violence touche les personnes des deux sexes, mais davantage les femmes que les hommes. Celles-ci composent d'ailleurs 84 % des victimes. De plus, bien qu'elle n'épargne aucun groupe d'âge, elle frappe davantage les personnes de 18 à 39 ans.

Les victimes ont surtout subi des voies de fait simples. Plusieurs ont aussi reçu des menaces, subi des agressions armées ou ayant causé des lésions corporelles ou ont été harcelées. Enfin, un nombre non négligeable d'entre elles ont été l'objet d'agression sexuelle, d'enlèvement ou de séquestration, de tentative de meurtre, de voies de fait graves et d'homicide. Près de la moitié des victimes ont été blessées physiquement lors de l'événement criminel.

Par ailleurs, plus de 1 500 autres personnes étaient présentes lors des événements de violence conjugale et ont été victimes de crimes contre la personne de la part de l'auteur présumé. Trois sur dix étaient âgées de moins de 18 ans et le quart était l'enfant de l'auteur présumé.

La violence conjugale entraîne des conséquences désastreuses pour les victimes et leurs enfants et des effets néfastes pour l'ensemble de la société. C'est pourquoi, depuis une vingtaine d'années, le gouvernement du Québec met de l'avant diverses initiatives et soutient différentes actions des milieux afin de venir en aide aux personnes touchées par la violence conjugale. Réaffirmant sa volonté d'agir pour contrer la violence conjugale tout en rappelant le caractère inacceptable et criminel de celle-ci, le gouvernement du Québec a rendu public en décembre 2004 son deuxième plan d'action en matière de violence conjugale. Tout comme le premier, celui-ci s'appuie sur la *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer*, qui constitue le moteur de l'action gouvernementale en matière de violence conjugale.

BIBLIOGRAPHIE

BESSERER, SANDRA ET CATHERINE TRAINOR. 2000, « La victimisation criminelle au Canada, 1999 », *Juristat*, no 85-002-XIF, vol. 20 n° 10, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, 28 p.

BRZOZOWSKI, JODI-ANNE. 2004, « Violence dans la famille à l'endroit des enfants et des jeunes », *La violence conjugale au Canada : un profil statistique, 2004*, n° 85-224-XIF, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, p. 19-29.

COMITÉ INTERMINISTÉRIEL DE COORDINATION EN MATIÈRE DE VIOLENCE CONJUGALE, FAMILIALE ET SEXUELLE. 2002, *Rapport sur la mise en œuvre des engagements gouvernementaux 1996-2001*, 59 p.

[www.justice.gouv.qc.ca/francais/publications/rapports/vio-conj.htm]

COTÉ, ISABELLE, LOUIS-FRANÇOIS DALLAIRE ET JEAN-FRANÇOIS VÉZINA. 2005, *Tempête dans la famille – les enfants et la violence conjugale*, Édition de l'Hôpital Sainte-Justine, Collection de l'Hôpital Sainte-Justine pour les parents, 144 p.

COTÉ, ISABELLE, RHÉA DELISLE ET FRANÇOIS LE MAY. 2004, *Ensemble... on découvre, Guide d'intervention auprès des enfants de 5-12 ans exposés à la violence conjugale et leurs mères*, CLSC-CHSLD Sainte-Foy-Sillery-Laurentien avec la collaboration de l'Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, 82 p.

FORTIN, ANDRÉE ET AL. 2002, *Les enfants témoins de violence conjugale : analyse des facteurs de protection*. Document synthèse. Centre de liaison sur l'intervention et la prévention psychosociales, 31 p.
[www.criviff.qc.ca]

GAGNON, L. 1994, *Intervention auprès des enfants témoins de violence conjugale*, L'Escale de l'Estrie inc.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 1995, *Politique d'intervention en matière de violence conjugale : prévenir, dépister, contrer*, 77 p.
[www.msss.gouv.qc.ca]

GOVERNEMENT DU QUÉBEC. 2001, *Entente multisectorielle relative aux enfants victimes d'abus sexuels, de mauvais traitements physiques ou d'une absence de soins menaçant leur santé physique*, Québec, 41 pages.
[206.167.52.1/fr/document/publication.nsf]

LAROCHE, DENIS. 2003, *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999*, Institut de la statistique du Québec, 235 p.
[www.stat.gouv.qc.ca]

LESSARD, GENEVIÈVE ET FRANCE PARADIS. 2003, *Recension des écrits sur la problématique des enfants exposés à la violence conjugale et les facteurs de protection*, Institut national de santé publique du Québec, 39 p.

LESSARD, GENEVIÈVE ET FRANCE PARADIS. 2003, *Recension des écrits sur les stratégies d'intervention à privilégier auprès des enfants exposés à la violence conjugale*, Institut national de santé publique du Québec, 55 p.

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. 2005, *Statistiques 2003 sur la criminalité au Québec*, Québec, 71 p.
[www.msp.gouv.qc.ca]

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. 2004, *Statistiques 2002 - Violence conjugale*, 79 p.

POTTIE BUNGE, VALERIE. 2000, « Violence conjugale », *La violence familiale au Canada : un profil statistique 2000*, n° 85-224-X1F, Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique, Ottawa, p. 11-33.

RIOU, DIANE ARIANE, MARYSE RINFRET-RAYNOR ET SOLANGE CANTIN, avec la collaboration de P. Carrignan et M. Messier. 2003, *La violence envers les conjointes dans les couples québécois, 1998*, Institut de la statistique du Québec, 156 p.

ST-PIERRE, DENISE. *Des trésors méconnus*, L'Escale de l'Estrie inc., maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

SUDERMANN, MARLIES ET PETER JATTE. 1999, *Les enfants exposés à la violence conjugale : Guide à l'intention des éducateurs et des intervenants en santé et en services sociaux*, Centre national d'information sur la violence dans la famille, 71 p.
[www.hc-sc.gc.ca/nc-cn]

THOMASSIN, CARL. 2000, « La mesure de la criminalité », *Bulletin d'information sur la criminalité et l'organisation policière*, vol. 2, n° 1, 17 p.
[www.msp.gouv.qc.ca]

VOLCKRICK, D., TREMBLAY P. H. 1997, *Quand ça gronde dans ma famille: trousse de sensibilisation au dépistage des enfants témoins de violence conjugale, Guide d'intervention auprès des enfants de 3 à 5 ans*, Direction de santé publique de Montréal-Centre, Centre de communication en santé mentale (CECOM) et Multi-femmes.

ANNEXE I - DÉFINITIONS

Homicide

Selon l'article 222 (1) du *Code criminel*, commet un homicide quiconque, directement ou indirectement, par n'importe quel moyen, cause la mort d'une personne. L'homicide est soit coupable ou non coupable. Dans ce dernier cas, il n'est pas un crime. L'homicide coupable comprend le meurtre au premier et au deuxième degré, l'homicide involontaire coupable et l'infanticide.

Tentative de meurtre

Selon l'article 239 du *Code criminel*, commet une tentative de meurtre quiconque, par quelque moyen, tente de commettre un meurtre.

Voies de fait

Selon l'article 265 (1) du *Code criminel*, commet des voies de fait, ou se livre à une attaque ou une agression, quiconque, selon le cas :

- a) d'une manière intentionnelle, emploie la force, directement ou indirectement, contre une autre personne sans son consentement;
- b) tente ou menace, par un acte ou un geste, d'employer la force contre une autre personne, s'il est en mesure actuelle, ou s'il porte cette personne à croire, pour des motifs raisonnables, qu'il est alors en mesure actuelle d'accomplir son dessein;
- c) en portant ostensiblement une arme ou une imitation, aborde ou importune une autre personne ou mendie.

Les tableaux du rapport présentent trois catégories de voies de fait qui se distinguent par certaines circonstances aggravantes.

- Les voies de fait simples (niveau 1) : le fait de commettre des voies de fait selon l'une ou l'autre des définitions de l'article 265 (1) du *Code criminel* constitue une infraction de voies de fait simple.
- Les agressions armées ou causant des lésions corporelles (niveau 2) : selon l'article 267 a), commet une agression armée quiconque porte, utilise ou menace d'utiliser une arme ou une imitation d'arme. Selon l'article 267 b), commet une agression causant des lésions corporelles quiconque inflige des lésions corporelles au plaignant.
- Voies de fait graves (niveau 3) : selon l'article 268 (1), commet des voies de fait graves quiconque blesse, mutilé ou défigure le plaignant ou met sa vie en danger.

Agression sexuelle

Toute agression sexuelle constitue fondamentalement une infraction de voies de fait au sens de l'article 265 (1) du *Code criminel*. L'élément distinctif est que l'agression doit avoir été commise dans des circonstances de nature sexuelle, de manière à porter atteinte à l'intégrité sexuelle de la victime. Comme pour les voies de fait, le *Code criminel* prévoit plusieurs crimes d'agression sexuelle aux articles 271 à 273. Il s'agit dans tous ces cas des mêmes éléments d'agression auxquels se rattachent certaines circonstances aggravantes. On compte trois niveaux d'agression sexuelle : l'agression sexuelle simple, l'agression sexuelle armée et l'agression sexuelle grave.

Enlèvement ou séquestration

Enlèvement :

Selon l'article 279 (1) du *Code criminel*, commet une infraction quiconque enlève une personne dans l'intention, soit de la :

- a) faire séquestrer ou emprisonner contre son gré;
- b) faire illégalement envoyer ou transporter à l'étranger, contre son gré;
- c) détenir en vue de rançon ou de service, contre son gré.

Séquestration :

Selon l'article 279 (2) du *Code criminel*, commet une infraction quiconque, sans autorisation légitime, séquestre, emprisonne ou saisit de force une autre personne.

Harcèlement criminel

Selon l'article 264 (1) du *Code criminel*, il est interdit, sauf autorisation légitime, d'agir à l'égard d'une personne sachant qu'elle se sent harcelée ou sans se soucier de ce qu'elle se sente harcelée si l'acte en question a pour effet de lui faire raisonnablement craindre, compte tenu du contexte, pour sa sécurité ou celle d'une de ses connaissances.

Selon l'article 264 (2) du *Code criminel*, constitue un acte interdit aux termes du paragraphe (1) le fait, selon le cas, de :

- a) suivre cette personne ou une de ses connaissances de façon répétée;
- b) communiquer de façon répétée, même indirectement, avec cette personne ou une de ses connaissances;
- c) cerner ou surveiller sa maison d'habitation ou le lieu où cette personne ou une de ses connaissances réside, travaille, exerce son activité professionnelle ou se trouve;
- d) se comporter d'une manière menaçante à l'égard de cette personne ou d'un membre de sa famille.

Menaces

Selon l'article 264 (1) du *Code criminel*, commet une infraction quiconque sciemment profère, transmet ou fait recevoir par une personne, de quelque façon, une menace :

- a) de causer la mort ou des lésions corporelles à quelqu'un;
- b) de brûler, détruire ou endommager des biens meubles ou immeubles;
- c) de tuer, empoisonner ou blesser un animal ou un oiseau qui est la propriété de quelqu'un.

TABLEAU A (1 de 3)

Population selon la région, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2003

Région	11 et moins	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total	12 et plus
HOMMES											
Bas-Saint-Laurent	12 071	7 894	9 926	5 755	12 119	17 879	15 553	9 291	9 609	100 097	88 026
Saguenay-Lac-Saint-Jean	17 858	11 620	15 014	8 616	17 155	26 111	20 455	12 260	10 378	139 467	121 609
Québec	38 808	21 920	32 832	24 272	46 151	56 129	47 018	28 823	25 313	321 266	282 458
Mauricie	15 191	9 429	12 509	7 267	15 453	22 738	19 512	12 684	11 963	126 746	111 555
Estrie	20 339	11 665	15 141	9 897	19 574	24 067	21 104	12 966	11 943	146 696	126 357
Montréal	119 652	58 060	90 929	81 154	154 387	145 414	109 027	71 659	77 149	907 431	787 779
Outaouais	24 449	14 070	15 275	10 939	25 600	29 734	21 943	12 621	9 654	164 285	139 836
Abitibi-Témiscamingue	10 831	6 609	6 959	4 292	10 176	13 472	10 214	5 919	5 149	73 621	62 790
Côte-Nord	7 099	4 085	4 454	3 004	7 153	9 130	7 287	4 246	2 963	49 421	42 322
Nord-du-Québec	4 691	2 234	2 271	1 599	3 201	3 043	1 926	1 008	529	20 502	15 811
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	5 658	3 718	4 003	2 233	6 041	8 876	7 795	4 977	4 858	48 159	42 501
Chaudière-Appalaches	26 446	15 869	20 508	12 730	26 843	33 783	28 479	16 929	15 045	196 632	170 186
Laval	25 859	13 987	16 497	11 365	26 600	30 854	22 335	15 294	13 661	176 452	150 593
Lanaudière	30 318	18 384	18 405	11 386	28 660	37 446	28 439	17 781	12 888	203 707	173 389
Laurentides	37 411	20 603	21 412	14 247	36 209	44 390	33 306	21 197	15 995	244 770	207 359
Montérégie	97 714	55 734	63 799	41 272	94 209	115 848	93 249	56 150	44 146	662 121	564 407
Centre-du-Québec	15 554	9 132	11 454	7 356	14 934	18 855	15 885	9 920	8 869	111 959	96 405
Total	509 949	285 013	361 388	257 384	544 465	637 769	503 527	313 725	280 112	3 693 332	3 183 383

Source : Données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (version du 9 mars 2004), à partir des estimations de population de Statistique Canada.

TABEAU A (2 de 3)

Population selon la région, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2003

Région	11 et moins	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total	12 et plus
FEMMES											
Bas-Saint-Laurent	11 413	7 634	8 937	5 250	11 652	17 866	15 377	9 679	14 132	101 940	90 527
Saguenay–Lac-Saint-Jean	17 153	10 913	13 177	7 749	16 516	25 293	19 832	13 335	15 084	139 052	121 899
Québec	36 771	21 266	32 366	22 279	42 797	56 723	49 992	32 924	42 828	337 946	301 175
Mauricie	14 044	8 836	11 458	6 760	14 925	22 955	19 583	14 145	19 281	131 987	117 943
Estrie	18 995	11 047	14 117	9 121	18 548	23 902	21 051	13 908	18 487	149 176	130 181
Montréal	113 556	55 783	93 964	78 643	141 264	144 480	120 360	85 926	130 367	964 343	850 787
Outaouais	23 163	13 420	14 807	11 062	25 892	30 464	22 173	13 253	14 039	168 273	145 110
Abitibi-Témiscamingue	10 228	6 270	6 413	4 131	9 821	12 853	9 625	5 924	7 078	72 343	62 115
Côte-Nord	6 786	3 926	4 161	2 761	7 088	8 719	6 505	4 017	3 690	47 653	40 867
Nord-du-Québec	4 544	2 108	2 179	1 550	2 977	2 597	1 774	921	511	19 161	14 617
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	5 370	3 623	3 498	2 222	6 162	8 813	7 562	5 160	6 497	48 907	43 537
Chaudière-Appalaches	25 267	15 165	17 968	11 502	24 967	32 913	28 054	17 285	22 355	195 476	170 209
Laval	24 814	13 400	15 516	11 147	26 300	31 466	23 675	17 106	19 831	183 255	158 441
Lanaudière	28 914	17 281	16 099	10 809	28 871	37 318	28 119	17 442	17 235	202 088	173 174
Laurentides	35 914	19 784	19 443	13 924	36 443	44 175	33 212	21 223	21 272	245 390	209 476
Montérégie	92 898	53 118	58 111	38 940	94 064	117 898	95 602	58 759	65 399	674 789	581 891
Centre-du-Québec	14 847	8 514	10 273	6 559	13 862	18 318	15 685	10 293	13 707	112 058	97 211
Total	484 677	272 088	342 487	244 409	522 149	636 753	518 181	341 300	431 793	3 793 837	3 309 160

Source : Données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (version du 9 mars 2004), à partir des estimations de population de Statistique Canada.

TABLEAU A (3 de 3)

Population selon la région, le sexe et le groupe d'âge, Québec, 2003

Région	11 et moins	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total	12 et plus
SEXES RÉUNIS											
Bas-Saint-Laurent	23 484	15 528	18 863	11 005	23 771	35 745	30 930	18 970	23 741	202 037	178 553
Saguenay-Lac-Saint-Jean	35 011	22 533	28 191	16 365	33 671	51 404	40 287	25 595	25 462	278 519	243 508
Québec	75 579	43 186	65 198	46 551	88 948	112 852	97 010	61 747	68 141	659 212	583 633
Mauricie	29 235	18 265	23 967	14 027	30 378	45 693	39 095	26 829	31 244	258 733	229 498
Estrie	39 334	22 712	29 258	19 018	38 122	47 969	42 155	26 874	30 430	295 872	256 538
Montréal	233 208	113 843	184 893	159 797	295 651	289 894	229 387	157 585	207 516	1 871 774	1 638 566
Outaouais	47 612	27 490	30 082	22 001	51 492	60 198	44 116	25 874	23 693	332 558	284 946
Abitibi-Témiscamingue	21 059	12 879	13 372	8 423	19 997	26 325	19 839	11 843	12 227	145 964	124 905
Côte-Nord	13 885	8 011	8 615	5 765	14 241	17 849	13 792	8 263	6 653	97 074	83 189
Nord-du-Québec	9 235	4 342	4 450	3 149	6 178	5 640	3 700	1 929	1 040	39 663	30 428
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	11 028	7 341	7 501	4 455	12 203	17 689	15 357	10 137	11 355	97 066	86 038
Chaudière-Appalaches	51 713	31 034	38 476	24 232	51 810	66 696	56 533	34 214	37 400	392 108	340 395
Laval	50 673	27 387	32 013	22 512	52 900	62 320	46 010	32 400	33 492	359 707	309 034
Lanaudière	59 232	35 665	34 504	22 195	57 531	74 764	56 558	35 223	30 123	405 795	346 563
Laurentides	73 325	40 387	40 855	28 171	72 652	88 565	66 518	42 420	37 267	490 160	416 835
Montréal	190 612	108 852	121 910	80 212	188 273	233 746	188 851	114 909	109 545	1 336 910	1 146 298
Centre-du-Québec	30 401	17 646	21 727	13 915	28 796	37 173	31 570	20 213	22 576	224 017	193 616
Total	994 626	557 101	703 875	501 793	1 066 614	1 274 522	1 021 708	655 025	711 905	7 487 169	6 492 543

Source : Données compilées par l'Institut de la statistique du Québec (version du 9 mars 2004), à partir des estimations de population de Statistique Canada.

TABLEAU B

Victimes de violence conjugale selon le sexe et la catégorie d'infractions, Québec, 1997 à 2003

Catégorie d'infractions	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	Différence 2003-2002	Variation 2003/2002 (%)
FEMMES									
Homicide	12	21	19	14	13	21	16	-5	-23,8
Tentative de meurtre	46	39	46	44	37	45	37	-8	-17,8
Agression sexuelle	250	265	266	290	304	349	323	-26	-7,4
Voies de fait graves (niveau 3)	74	63	50	51	60	48	45	-3	-6,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 007	1 068	1 132	1 217	1 200	1 379	1 398	19	1,4
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	6 796	6 817	6 956	7 753	8 081	8 044	7 718	-326	-4,1
Enlèvement ou séquestration	172	188	209	210	233	292	284	-8	-2,7
Harcèlement criminel	1 057	1 236	1 327	1 474	1 380	1 566	1 680	114	7,3
Proférer des menaces	2 145	2 071	2 399	2 492	2 459	2 366	2 339	-27	-1,1
Total	11 559	11 768	12 404	13 545	13 767	14 110	13 840	-270	-1,9
HOMMES									
Homicide	6	3	4	7	7	4	4	0	0,0
Tentative de meurtre	13	20	13	19	7	16	11	-5	-31,3
Agression sexuelle	16	9	17	5	8	21	12	-9	-42,9
Voies de fait graves (niveau 3)	13	16	12	14	11	7	6	-1	-14,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	234	276	310	399	444	450	498	48	10,7
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	859	857	954	1 238	1 299	1 219	1 318	99	8,1
Enlèvement ou séquestration	4	9	9	7	12	9	13	4	44,4
Harcèlement criminel	152	149	180	239	202	260	267	7	2,7
Proférer des menaces	394	369	424	527	512	475	489	14	2,9
Total	1 691	1 708	1 923	2 455	2 502	2 461	2 618	157	6,4
TOTAL									
Homicide	18	24	23	21	20	25	20	-5	-20,0
Tentative de meurtre	59	59	59	63	44	61	48	-13	-21,3
Agression sexuelle	266	274	283	295	312	370	335	-35	-9,5
Voies de fait graves (niveau 3)	87	79	62	65	71	55	51	-4	-7,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 241	1 344	1 442	1 616	1 644	1 829	1 896	67	3,7
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	7 655	7 674	7 910	8 991	9 380	9 263	9 036	-227	-2,5
Enlèvement ou séquestration	176	197	218	217	245	301	297	-4	-1,3
Harcèlement criminel	1 209	1 385	1 507	1 713	1 582	1 826	1 947	121	6,6
Proférer des menaces	2 539	2 440	2 823	3 019	2 971	2 841	2 828	-13	-0,5
Total	13 250	13 476	14 327	16 000	16 269	16 571	16 458	-113	-0,7

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU CTaux de victimisation conjugale¹ selon la catégorie d'infractions, le groupe d'âge et le sexe, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
FEMMES									
Homicide	0,0	0,6	0,0	0,6	0,6	1,0	0,6	0,0	0,5
Tentative de meurtre	0,0	0,9	2,9	3,1	1,4	0,2	0,3	0,0	1,1
Agression sexuelle	22,4	19,6	18,0	15,7	7,2	3,7	0,6	0,5	9,8
Voies de fait graves (niveau 3)	0,4	2,6	2,0	2,7	1,7	0,4	0,9	0,0	1,4
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	20,9	89,6	88,4	85,6	42,2	15,8	3,8	1,6	42,2
Voies de fait simples (niveau 1) ²	86,4	489,9	504,1	474,0	244,4	79,5	28,1	7,9	233,2
Enlèvement ou séquestration	8,5	28,9	18,4	11,7	6,3	2,5	0,6	0,2	8,6
Harcèlement criminel	29,8	91,7	116,2	99,8	52,0	22,0	7,9	1,9	50,8
Proférer des menaces	29,0	132,6	148,5	143,4	76,3	29,9	11,1	3,5	70,7
Total	197,4	856,4	898,5	836,5	432,2	155,0	53,9	15,5	418,2
HOMMES									
Homicide	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,0	0,3	0,4	0,1
Tentative de meurtre	0,0	0,3	0,0	0,9	0,6	0,2	0,0	0,0	0,3
Agression sexuelle	2,8	0,3	0,0	0,2	0,3	0,0	0,0	0,0	0,4
Voies de fait graves (niveau 3)	0,0	0,3	0,4	0,2	0,5	0,0	0,0	0,0	0,2
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	3,2	16,6	24,1	27,2	21,5	12,9	3,8	1,8	15,6
Voies de fait simples (niveau 1) ²	10,2	52,6	62,9	84,7	50,2	21,1	11,2	5,4	41,4
Enlèvement ou séquestration	0,4	1,1	0,0	0,7	0,6	0,0	0,0	0,0	0,4
Harcèlement criminel	1,1	6,4	11,3	16,7	13,6	4,2	2,6	1,8	8,4
Proférer des menaces	5,6	18,5	22,1	28,5	20,5	8,5	4,8	1,8	15,4
Total	23,2	96,0	120,8	159,2	108,0	46,9	22,6	11,1	82,2
TOTAL									
Homicide	0,0	0,3	0,0	0,4	0,4	0,5	0,5	0,1	0,3
Tentative de meurtre	0,0	0,6	1,4	2,0	1,0	0,2	0,2	0,0	0,7
Agression sexuelle	12,4	9,7	8,8	7,8	3,8	1,9	0,3	0,3	5,2
Voies de fait graves (niveau 3)	0,2	1,4	1,2	1,4	1,1	0,2	0,5	0,0	0,8
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	11,8	52,1	55,4	55,8	31,9	14,4	3,8	1,7	29,2
Voies de fait simples (niveau 1) ²	47,4	265,4	277,8	275,3	147,2	50,7	20,0	6,9	139,2
Enlèvement ou séquestration	4,3	14,6	9,0	6,1	3,5	1,3	0,3	0,1	4,6
Harcèlement criminel	15,1	47,9	62,4	57,4	32,8	13,2	5,3	1,8	30,0
Proférer des menaces	17,1	74,0	83,7	84,8	48,4	19,4	8,1	2,8	43,6
Total	108,2	466,0	499,6	490,8	270,0	101,7	38,9	13,8	253,5

1. Nombre de victimes par 100 000 habitants (population basée sur les estimations de Statistique Canada).

2. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU D

Victimes de violence conjugale selon la catégorie d'infractions et le groupe d'âge, par sexe, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
FEMMES									
Homicide	0	2	0	3	4	5	2	0	16
Tentative de meurtre	0	3	7	16	9	1	1	0	37
Agression sexuelle	61	67	44	82	46	19	2	2	323
Voies de fait graves (niveau 3)	1	9	5	14	11	2	3	0	45
Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	57	307	216	447	269	82	13	7	1 398
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	235	1 678	1 232	2 475	1 556	412	96	34	7 718
Enlèvement ou séquestration	23	99	45	61	40	13	2	1	284
Harcèlement criminel	81	314	284	521	331	114	27	8	1 680
Proférer des menaces	79	454	363	749	486	155	38	15	2 339
Total	537	2 933	2 196	4 368	2 752	803	184	67	13 840
HOMMES									
Homicide	0	0	0	1	1	0	1	1	4
Tentative de meurtre	0	1	0	5	4	1	0	0	11
Agression sexuelle	8	1	0	1	2	0	0	0	12
Voies de fait graves (niveau 3)	0	1	1	1	3	0	0	0	6
Agression armée ou causant des lésions corporelles (niveau 2)	9	60	62	148	137	65	12	5	498
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	29	190	162	461	320	106	35	15	1 318
Enlèvement ou séquestration	1	4	0	4	4	0	0	0	13
Harcèlement criminel	3	23	29	91	87	21	8	5	267
Proférer des menaces	16	67	57	155	131	43	15	5	489
Total	66	347	311	867	689	236	71	31	2 618

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU E

Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et la catégorie d'infractions, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre					Pourcentage				
	Dossiers classés					Dossiers classés				
	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	Total	Dossiers non classés	Par mise en accusation	Sans mise en accusation	Sous-total	Total
FEMMES										
Homicide	3	10	3	13	16	18,8	62,5	18,8	81,3	100
Tentative de meurtre	8	25	4	29	37	21,6	67,6	10,8	78,4	100
Agression sexuelle	109	125	89	214	323	33,7	38,7	27,6	66,3	100
Voies de fait graves (niveau 3)	2	38	5	43	45	4,4	84,4	11,1	95,6	100
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	55	1 226	117	1 343	1 398	3,9	87,7	8,4	96,1	100
Voies de fait simples ¹	435	5 928	1 355	7 283	7 718	5,6	76,8	17,6	94,4	100
Enlèvement ou séquestration	20	237	27	264	284	7,0	83,5	9,5	93,0	100
Harcèlement criminel	198	1 073	409	1 482	1 680	11,8	63,9	24,3	88,2	100
Proférer des menaces	216	1 664	459	2 123	2 339	9,2	71,1	19,6	90,8	100
Total	1 046	10 326	2 468	12 794	13 840	7,6	74,6	17,8	92,4	100
HOMMES										
Homicide	0	3	1	4	4	0,0	75,0	25,0	100,0	100
Tentative de meurtre	1	9	1	10	11	9,1	81,8	9,1	90,9	100
Agression sexuelle	4	7	1	8	12	33,3	58,3	8,3	66,7	100
Voies de fait graves (niveau 3)	1	3	2	5	6	16,7	50,0	33,3	83,3	100
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	31	366	101	467	498	6,2	73,5	20,3	93,8	100
Voies de fait simples ¹	108	769	441	1 210	1 318	8,2	58,3	33,5	91,8	100
Enlèvement ou séquestration	0	11	2	13	13	0,0	84,6	15,4	100,0	100
Harcèlement criminel	43	121	103	224	267	16,1	45,3	38,6	83,9	100
Proférer des menaces	59	254	176	430	489	12,1	51,9	36,0	87,9	100
Total	247	1 543	828	2 371	2 618	9,4	58,9	31,6	90,6	100

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU F

Victimes de violence conjugale selon le classement du dossier et le motif du classement sans mise en accusation, Québec, 2003

Catégorie d'infractions	Nombre de dossiers	% de classement	Dossiers classés				Dossiers classés sans mise en accusation selon le motif du classement							Total
			Par mise en accusation		Sans mise en accusation		Suicide de l'auteur présumé	Plaignant refusant de porter plainte	Raison indépendante de la volonté policière	Pouvoir discrétionnaire du corps policier	Avertissement (jeunes contrevenants)	Autres motifs		
			Nombre	%	Nombre	%								
Meurtre au premier degré	29	89,7	10	38,5	16	61,5	4	0	0	0	0	12	16	
Meurtre au deuxième degré	3	100,0	3	100,0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	
Homicide involontaire coupable	0	-	0	-	0	-	0	0	0	0	0	0	0	
Tentative de meurtre	76	88,2	34	50,7	33	49,3	1	1	3	13	0	15	33	
Agression sexuelle grave	16	50,0	7	87,5	1	12,5	0	1	0	0	0	0	1	
Agression sexuelle armée	11	63,6	3	42,9	4	57,1	0	0	2	0	0	2	4	
Agression sexuelle	350	71,1	122	49,0	127	51,0	0	38	45	41	2	1	127	
Voies de fait graves (niveau 3)	57	94,7	41	75,9	13	24,1	0	2	4	6	0	1	13	
Agression armée ou ayant causé des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	1 926	95,5	1 592	86,5	248	13,5	1	103	96	9	3	36	248	
Voies de fait (niveau 1)	8 902	93,9	6 656	79,6	1 707	20,4	1	952	714	0	5	35	1 707	
Infliction illégale de lésions corporelles	42	90,5	33	86,8	5	13,2	0	2	2	0	0	1	5	
Décharge intentionnelle d'une arme à feu	0	-	0	-	0	-	0	0	0	0	0	0	0	
Autres voies de fait	16	100,0	8	50,0	8	50,0	0	4	0	0	1	3	8	
Enlèvement ou séquestration	310	93,5	248	85,5	42	14,5	0	13	14	0	1	14	42	
Harcèlement criminel	1 933	87,5	1 194	70,6	498	29,4	1	277	187	0	3	30	498	
Proférer des menaces	2 787	90,1	1 918	76,4	594	23,6	1	337	245	0	0	11	594	
Total	16 458	92,1	11 869	78,3	3 296	21,7	9	1 730	1 312	69	15	161	3 296	

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU G

Auteurs présumés de violence conjugale selon le sexe et leur groupe d'âge ainsi que le groupe d'âge des victimes, Québec, 2003

(en %)

Groupe d'âge des victimes	12-17	18-24	25-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70 et plus	Total
FEMMES									
12-17	59,7	1,5	0,0	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	2,3
18-24	32,8	49,6	7,0	1,9	1,1	0,0	0,0	0,0	12,4
25-29	0,0	25,7	28,9	6,9	2,0	3,6	5,3	0,0	11,9
30-39	4,5	18,1	50,2	51,8	22,9	9,9	10,5	14,3	34,8
40-49	1,5	4,0	10,3	32,8	50,6	25,2	21,1	14,3	26,5
50-59	1,5	0,8	2,9	4,9	18,4	43,2	21,1	0,0	8,8
60-69	0,0	0,3	0,7	0,8	4,1	15,3	26,3	0,0	2,3
70 et plus	0,0	0,0	0,0	0,8	0,5	2,7	15,8	71,4	0,9
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
HOMMES									
12-17	77,5	14,7	1,3	0,3	0,2	0,6	0,0	0,9	3,7
18-24	11,8	68,2	44,4	11,5	2,2	1,5	1,3	0,9	21,1
25-29	2,7	10,2	34,5	21,8	6,4	3,6	1,7	0,9	15,7
30-39	2,7	5,1	17,0	50,3	39,2	15,5	6,4	4,7	31,4
40-49	4,3	1,4	2,4	13,9	44,6	41,2	18,7	9,3	20,1
50-59	1,1	0,2	0,1	1,8	6,6	33,1	41,1	23,4	6,1
60-69	0,0	0,1	0,0	0,2	0,6	3,6	29,1	29,9	1,4
70 et plus	0,0	0,2	0,2	0,2	0,3	1,0	1,7	29,9	0,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100
TOTAL									
12-17	72,8	12,5	1,1	0,3	0,2	0,5	0,0	0,9	3,5
18-24	17,3	65,1	39,6	10,1	2,1	1,4	1,3	0,9	19,9
25-29	2,0	12,8	33,8	19,6	5,9	3,6	1,9	0,9	15,2
30-39	3,1	7,3	21,3	50,5	37,3	15,0	6,6	5,3	31,8
40-49	3,5	1,8	3,4	16,7	45,3	39,6	18,9	9,6	21,0
50-59	1,2	0,3	0,5	2,3	8,0	34,1	39,9	21,9	6,4
60-69	0,0	0,1	0,1	0,3	1,0	4,7	28,9	28,1	1,5
70 et plus	0,0	0,1	0,2	0,2	0,3	1,1	2,5	32,5	0,6
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.

TABLEAU H

Auteurs présumés de violence conjugale selon le sexe, la catégorie d'infractions et le sexe des victimes, Québec, 2003

(en %)

Catégorie d'infractions	Auteurs féminins			Auteurs masculins			Total		
	Sexe des victimes			Sexe des victimes			Sexe des victimes		
	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total	Féminin	Masculin	Total
Homicide	0,0	0,2	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Tentative de meurtre	0,0	0,4	0,3	0,2	0,5	0,2	0,3	0,2	0,3
Agression sexuelle	1,3	0,0	0,1	1,7	1,5	1,7	0,1	1,7	1,5
Voies de fait graves (niveau 3)	0,4	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
Agression armée ou causant des lésions corporelles (voies de fait de niveau 2)	12,6	21,2	20,2	10,5	14,6	10,6	20,2	10,6	11,9
Voies de fait simples (niveau 1) ¹	52,2	52,0	52,0	57,0	47,6	56,6	52,0	56,6	56,0
Enlèvement ou séquestration	0,9	0,3	0,3	2,1	1,5	2,1	0,3	2,1	1,8
Harcèlement criminel	10,4	9,5	9,6	11,6	9,3	11,5	9,6	11,5	11,2
Proférer des menaces	22,2	16,2	16,9	16,5	24,6	16,8	16,9	16,8	16,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Total (nombre)	230	1 820	2 050	12 555	548	13 103	12 785	2 368	15 153

1. Cette catégorie d'infractions comprend aussi l'infliction illégale de lésions corporelles, la décharge intentionnelle d'une arme à feu et les autres voies de fait. Une brève description de ces voies de fait se trouve à l'annexe I.

Source : Ministère de la Sécurité publique. Données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité fondé sur l'affaire.